



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

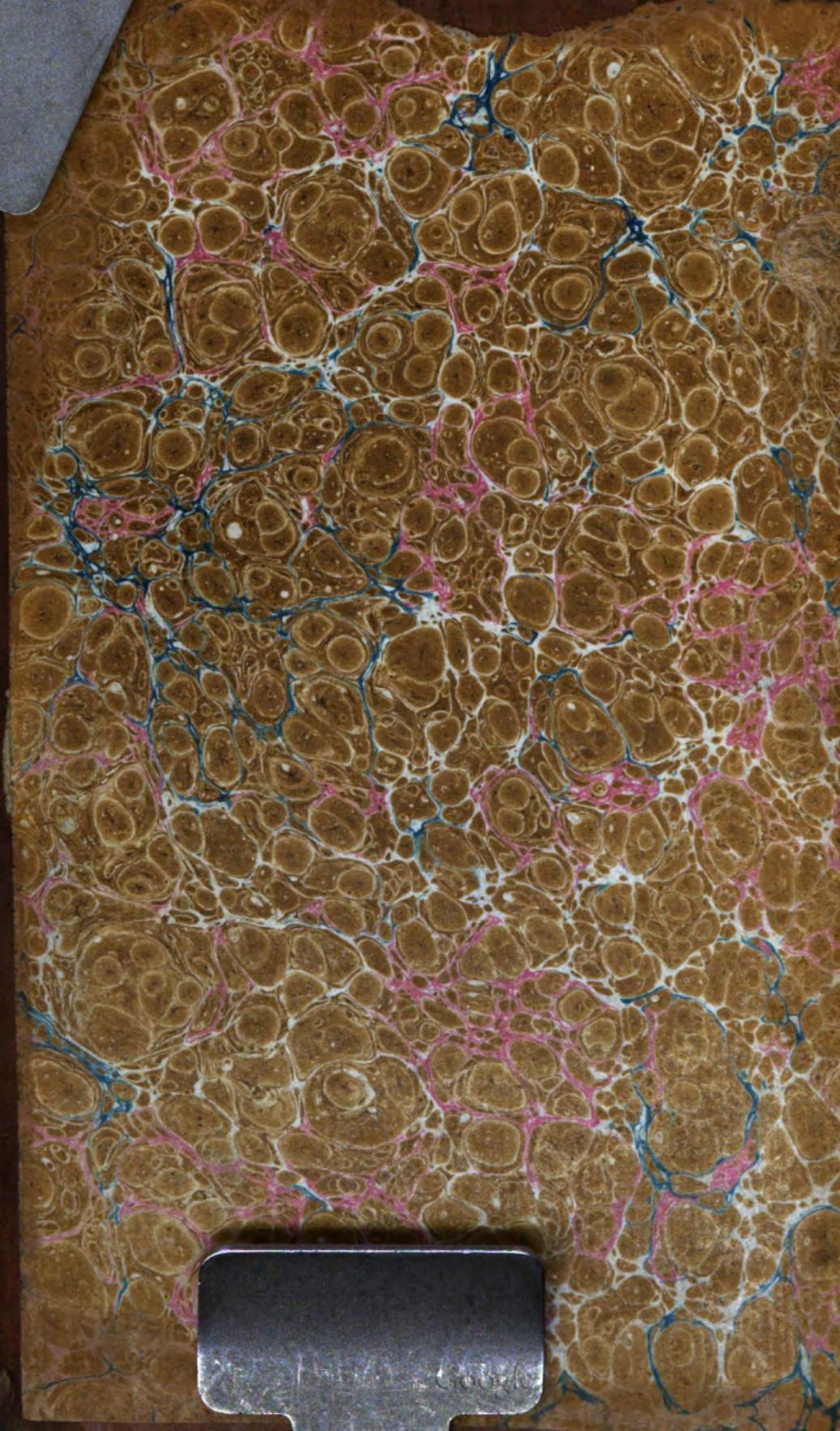
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

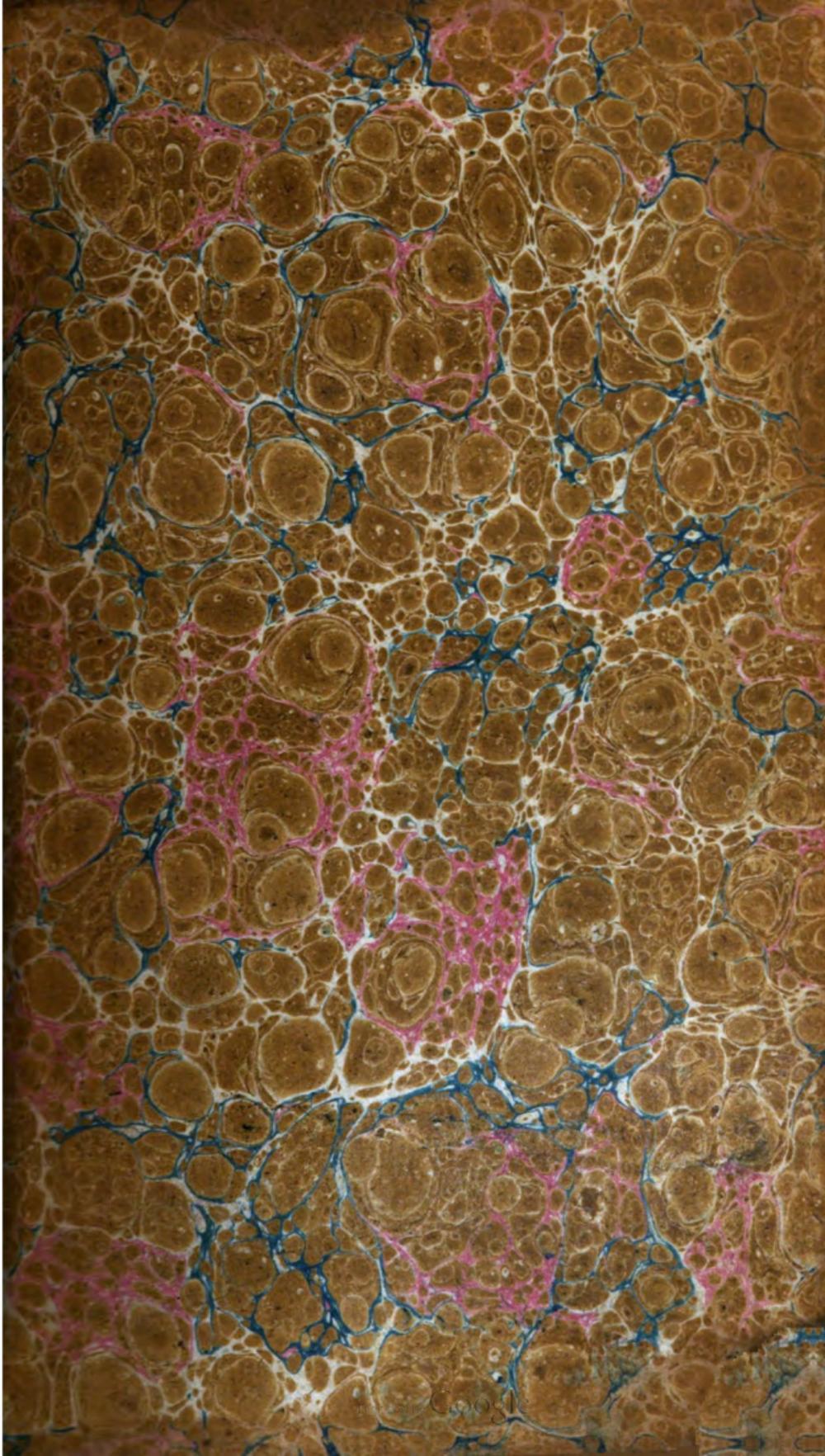
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





Hortense Allart, fille de M^{me} Mary
Allart, new York, Synnoise. =

24894^B

hist. de l' / 991

325463

#

Allart

(Hortense)

CONJURATION

D'AMBOISE.



DE L'IMPRIMERIE DE A. BELIN.

CONJURATION D'AMBOISE.

PAR M^{ll}. H. A.

*De Conjuratiōe, quā verissimè potero,
paucis absolvam. Nam id facinus in
primis ego memorabile existimo consilii
atque periculi novitate. (SALLUSTII de
conjuratiōe Catilinæ.)*



PARIS,

CHEZ A. MARC, LIBRAIRE,

Auteur et Éditeur du *Dictionnaire des Romans*,
à son Magasin de la rue Rameau, n^o. 11, quartier
du Palais-Royal.

~~~~~

1822.



---

« **L**A fameuse conspiration d'Am-  
» boise , que l'historien de Thou re-  
» garde comme *la plus hardie et la*  
» *plus mémorable qui soit dans nos*  
» *Annales* , est la première qu'on  
» connaisse en France. Les ligues  
» faites et rompues , les mouvements  
» passagers , les emportements et le  
» repentir semblaient avoir fait jus-  
» qu'alors le caractère des Gaulois ,  
» qui pour avoir pris le nom de  
» Francs , et ensuite de Français ,  
» n'avaient pas changé de mœurs.  
» Mais il y eut dans cette conspira-  
» tion une audace qui tenait de celle  
» de Catilina , un manège , une pro-

» fondateur et un secret qui la ren-  
» daient semblable à celle des Vêpres  
» siciliennès et des Pazzi de Flo-  
» rence. Le prince Louis de Condé  
» en fut l'âme invisible, et conduisit  
» cette entreprise avec tant de dex-  
» térité, que quand toute la France  
» sut qu'il en était le chef, personne  
» ne put l'en convaincre. » (VOLTAIRE,  
*Essai sur les Mœurs et l'Esprit des*  
*Nations*, Chap. CLXX.)

# CONJURATION

## D'AMBOISE.

---

### LIVRE PREMIER.

- I. Avènement de François II au trône de France. — II. Caractère de Catherine de Médicis, et revue rapide et générale de sa conduite politique. — III. Etat du royaume. — IV. Maison de Guise. — V. Les princes du sang et la noblesse. — VI. Prétentions des deux partis après la mort de Henri II. — VII. Conduite de Catherine. — VIII. Triomphe d'un parti. — IX. Exil, disgrâce. — X. Nominations nouvelles aux emplois. — XI. Avilissement d'un Ordre cher à la nation. — XII. Indignation de la noblesse. Inquiétude de Catherine de Médicis. — XIII. Assemblée de Vendôme et ses suites.

---

I. FRANÇOIS II, fils de Henri II et de Catherine de Médicis, venait

10 juillet  
1559.

de succéder à son père. Henri, blessé mortellement dans un tournois, était mort sans avoir recouvré sa connaissance, et sans avoir fait aucun règlement sur le gouvernement qui devait remplacer le sien.

Il laissait à son fils un royaume appauvri et troublé par des factions. Ce fils, âgé de quinze ans, d'une santé déplorable et d'un esprit affaibli par la maladie, semblait incapable de se gouverner lui-même : tout annonçait un règne malheureux et agité. Il n'y avait pour veiller sur les intérêts du jeune roi et de la France, que Catherine de Médicis, dont le caractère inspirait moins de confiance que d'effroi.

II. Elle était encore jeune et belle, et n'ayant point une de ces âmes qui ont la faculté d'aimer et de souffrir, elle devait se conserver long-temps pleine de force et d'attraits. Sa taille était noble; elle savait, selon ses projets du jour, rendre son abord majestueux et imposant, ou affable et gracieux; elle savait employer son visage, sa voix, sa contenance, à exciter ou à retenir les passions de ceux dont elle avait besoin; elle savait se montrer tantôt suppliante, tantôt menaçante, puis joyeuse, puis triste, et employer également tour à tour la coquetterie, les larmes ou son autorité royale.

Ambitieuse de gouverner l'État, elle voulait se mettre à la tête des

affaires, plutôt par amour du pouvoir que par un sentiment de supériorité ; et dans tout le cours de sa vie elle a prouvé que ses moyens se bornaient aux talents de l'intrigue , à beaucoup de fausseté , à une flatterie adroite et séduisante , et surtout à une grande souplesse d'esprit , je dirais presque d'âme.

Elle savait feindre ce qu'elle ne pouvait pas sentir , et elle n'eut de profondeur que dans la dissimulation.

Son caractère fut un mélange de vanité , de faiblesse et de despotisme ; de là l'incertitude de sa conduite , la versatilité de ses idées. Elle voulut dominer les partis , et , confiant l'autorité , tantôt à l'un , tantôt à l'autre , elle crut être tou-

jours maîtresse de tous, en se rendant tour à tour l'esclave de chacun.

N'ayant pas assez d'élévation dans les sentiments pour avoir de la simplicité, incapable de grands desseins et d'une noble persévérance, Catherine apporta d'Italie dans les conseils de France une politique qui devait rendre ses seuls talents nécessaires, politique artificieuse et corruptrice qu'on allait étudier à la cour de Rome.

La religion fut pour elle un instrument dont elle arma son pouvoir. Susceptible de superstition et non pas d'une foi inébranlable et pure, elle n'eut point de conscience religieuse, et ce ne fut qu'à ses craintes ou à sa confiance qu'elle

mesura sa tolérance ou ses persécutions.

Le crime qu'elle fit commettre, en s'appuyant d'une religion qui la désavoue, a rendu sa mémoire exécrationnable, et la postérité sévère n'a trouvé pour Catherine d'excuses suffisantes, ni dans son éducation italienne, ni dans la cruauté de ceux qui l'entouraient, ni dans la barbarie de son temps.

Il y eut de la lâcheté dans le massacre horrible de la St.-Barthelemy, et cependant Catherine avait de la bravoure. Intrépide au milieu des dangers de la guerre, on la vit sourire au péril; elle éprouva ce noble regret de n'être point homme, pour rechercher ouvertement la gloire et triompher sans des oppositions mul-

tipliées. Et en effet, quelle pénible route s'offre à la femme supérieure et ambitieuse, alors que des réflexions décourageantes ne la déterminent pas à se renfermer dans le cercle étroit d'où ses facultés tendent à la faire sortir !

Au goût des armes, Catherine, surnommée *mater castrorum* (mère des camps), joignait le goût des lettres et des arts ; elle les protégea en fille des Médicis ; mais c'est surtout par sa générosité et sa magnificence qu'elle se montra digne de sa famille. Elle avait besoin de plaisirs, de bruit ; elle aimait l'éclat et la parure. Une de ses jouissances était de donner avec un luxe et une prodigalité extrêmes de grandes fêtes à sa cour, ainsi qu'à son peuple

qu'elle n'aimait pas, mais qu'elle voulait occuper. Ce qui fit dire que dans sa magnificence elle ressemblait aux empereurs romains qui prodiguaient au peuple les largesses et le mépris.

Jamais on n'avait vu en France de cour à la fois aussi brillante, aussi polie, aussi aimable, que celle de la reine mère. Elle s'entoura d'un grand nombre de filles d'honneur, toutes belles, et des premières maisons du royaume. On sait qu'elle se servit plus d'une fois de leurs charmes pour faire réussir ses desseins.

Médicis ne brilla de tout son éclat que sous les règnes successifs de ses fils. Jusque-là, sa dissimulation naturelle lui donna le moyen

de dévorer en silence les outrages de son époux. Née avec un caractère impérieux et souvent plein d'aigreur, elle sut se montrer douce et indulgente. Par ses soins, son adresse et beaucoup d'affabilité, elle s'était fait aimer de François I<sup>er</sup>, dont elle épiait toutes les démarches, et écoutait tous les discours, sous le prétexte qu'elle ne pouvait se résoudre à le quitter un instant. Durant le règne de Henri II, Diane de Poitiers, qui gouverna ce prince, comme elle avait gouverné son père, continua de l'emporter sur Catherine. Cependant le caractère de cette reine intrigante s'annonça, et quand, par la mort de son mari, elle se trouva seule arbitre du royaume, on commença déjà à redouter

qu'elle ne réalisât des craintes que, pour le malheur de la France, elle outrepassa toutes.

III. L'état du royaume était alors très-inquiétant. La religion protestante faisait de grands progrès, que hâtaient les persécutions et la conduite scandaleuse d'une partie du clergé catholique. Tout était vénal dans les cours de justice, et le petit nombre d'hommes qui cultivaient encore la vertu expirante, avaient peine à s'y maintenir. La masse du tiers-état, comme un esclave, subissait silencieusement le joug du maître. Le Gouvernement demandait une réforme générale; mais elle était loin de s'opérer, et d'autres événemens se préparaient pour la France. Deux partis hautement

prononcés semblaient chaque jour s'irriter davantage ; ils divisaient la cour, et on devait craindre que dans la suite ils ne divisassent la France entière.

L'un, né du mécontentement, se composait des princes du sang et de la noblesse auxquels se rattachaient déjà les protestans ; l'autre, formé par l'ambition et toujours plus puissant, était l'ouvrage de la maison de Guise.

IV. Claude de Lorraine, premier duc de Guise, fut le chef de cette maison redoutable qui se disait issue de Godefroy de Bouillon par les hommes, et de Charlemagne du côté maternel ; et qui par elle-même ne devint que trop illustre. Claude, après avoir vainement con-

testé à son frère aîné les Etats du duc de Lorraine leur père , était venu s'établir en France où il épousa Antoinette de Bourbon ,  
1513. princesse du sang , et où le comté de Guise fut érigé pour lui en duché-pairie. Aimé de François I<sup>er</sup> ,  
1527. disputant au connétable Anne de Montmorency les faveurs de ce prince , il fut disgracié à peu près dans le même temps que le connétable, et laissa des fils dignes de lui. L'un d'eux , François de Lorraine , duc de Guise , devint comme son père le rival de Montmorency , lorsque Henri II , oubliant les conseils prudens de François I<sup>er</sup> , rappela à la cour les chefs de ces maisons puissantes.

François de Guise (1) n'avait ni

la sagesse, ni la sévérité du connétable. Il était jeune, brillant, éloquent, généreux, animé du sentiment de sa supériorité naissante, et rempli de cette grâce séduisante qui réussit à la cour, et de cette familiarité adroite et noble qui subjugué le peuple et les soldats. Il devint l'ami de Henri II, qui lui confia la défense de Metz, lorsque Charles-Quint, se croyant d'avance certain de son succès, vint assiéger cette place.

1552.

La défense de Metz fut un chef-d'œuvre militaire. Le duc de Guise rendit imprenable une ville mal fortifiée; et, avec une garnison de six mille hommes de pied et de quatre mille chevaux, il découragea et éloigna une armée de plus de

cent mille hommes. Il fit voir autant d'humanité que de talent. Il traita avec bonté les habitans, répara autant qu'il put les torts que leur faisait la guerre, et les mit à l'abri de toutes vexations par une discipline sévère, à laquelle les jeunes volontaires nobles qui vinrent se joindre à ses soldats pour concourir à la défense de Metz, furent aussi forcés de se soumettre. Il s'occupa de la santé de ses soldats, et pourvut à la salubrité de la ville et des hôpitaux. Tout fut réglé; tout fut prévu. Les assiégés se montrèrent dignes d'un tel chef. Animés par lui, ils firent des sorties continues, et portèrent souvent l'alarme dans le camp ennemi. Le mauvais temps vint seconder les

efforts du duc de Guise , qui ne démentit point son caractère auguste après la levée du siège et le départ des ennemis. Il recueillit et fit soigner les malades qu'on trouva dans le camp abandonné ; dès qu'ils furent guéris , il leur donna de l'argent pour retourner chez eux , et envoya offrir au duc d'Albe des bateaux , pour transporter à Thionville ceux qu'il traînait à sa suite.

La défense de Metz , belle sous tant de rapports , excita l'admiration générale ; et voilà comme le duc de Guise s'annonça à son siècle et à la France.

Chargé depuis d'une expédition en Italie , qu'on accusait son ambition d'avoir décidée , il fut moins heureux , mal secondé , et ne put

1557,

répondre à ce qu'on attendait de lui. Mais le duc de Guise se montra bientôt digne des hautes espérances qu'il avait fait concevoir, lorsque, rappelé d'Italie pour défendre le royaume, au moment où le connétable de Montmorency venait de perdre la bataille de St.-Quentin, et d'être fait prisonnier, il vint au secours de la France qui n'espérait plus qu'en ses talens, et, nommé lieutenant-général du royaume, s'empara avec rapidité de Calais qui passait pour imprenable, de Guines, de Thionville, chassa les Anglais de France, ce qu'on n'avait jamais pu faire complètement, et non-seulement rassura les Français et sauva l'Etat, mais reconquit et agrandit la gloire

1558.

nationale en même temps que la sienne.

L'ambition du duc de Guise avait toujours été excitée et secondée par celle de son frère Charles, cardinal de Lorraine, qui avait eu une grande influence sous le règne de Henri II. C'était un homme violent, impérieux, sans vertus, insolent dans la prospérité qu'il semblait croire chez lui compagne de l'infailibilité, mais dont l'infortune savait changer le caractère ; un homme que la pitié ne pouvait émouvoir ; mais que la crainte de la disgrâce ou du malheur faisait trembler, et qui, dominé tour à tour par l'orgueil et la poltronerie, comme il ne rougissait pas de l'avouer lui-même, se montrait, suivant sa

fortune, superbe et barbare, ou humble et timide. De grands talents, beaucoup d'ardeur, d'activité, et une ambition sans bornes, faisaient dire qu'il était né pour dominer. Il avait une vaste érudition, une grande éloquence, un air imposant et noble, et il savait habilement se soumettre les esprits et les volontés. Tout pliait sous son ascendant; il disposait des femmes de la cour comme des ministres. Jamais le bien public ne fut le motif ou le but de sa conduite. Il ne travailla qu'à l'élévation de sa famille et surtout à la sienne propre, et les intérêts de Dieu, ceux de l'Etat, ceux du Roi, ne furent que des prétextes, sous lesquels les

intérêts des Guises marchèrent toujours les premiers.

Le cardinal eût tout sacrifié pour étendre et maintenir son pouvoir, tout jusqu'à cette religion dont il était ministre. La politique seule le décida à persécuter les calvinistes, et il n'y eut de vrai dans les sentiments qu'il montra, que sa haine pour tout ce qui voulait lui résister. Il chercha à animer de cette haine la religion catholique; il la montra redoutable, terrible, toujours persécutrice, toujours armée, et c'est lui qui, par son intolérance, produisit ces discordes que nous allons voir se manifester, et qui devaient dans la suite seconder son infâme politique au jour affreux de la St.-Barthelemy.

Autant le caractère, l'influence politique, et la fraternité du cardinal furent utiles à l'ambition du duc de Guise, autant ils firent de tort à la réputation du héros. Sans leur concours, François, généreux et plein d'humanité, se fût conservé l'amour du peuple; il aurait fait oublier son origine étrangère, et la France pour laquelle il avait si souvent exposé sa vie, se fût montrée fière de lui; mais toujours d'intelligence avec le cardinal, n'agissant que de concert avec lui, et secondé de son crédit, il s'attira enfin une partie de la haine qu'on portait à son frère, et fut compris sous ce titre d'*étranger* dont la nation mécontente flétrissait le cardinal et sa famille.

Cette inimitié, qui s'éleva contre eux, sembla un nouveau lien qui attachait les deux frères. Et de même que plus une société s'isole et se fait haïr, plus elle a chez elle d'orgueil, de patriotisme et de vigueur; de même les Guise, plus haïs, se montrèrent plus fiers et plus unis; et peut-être enfin ne vit-on toujours régner la paix entre ces frères ambitieux, que parce qu'ils eurent un besoin continuel de s'appuyer l'un de l'autre.

François de Guise et le cardinal de Lorraine avaient vu s'accroître et s'affermir leur crédit par quatre mariages: le premier fut celui du duc de Guise avec Anne d'Est, petite fille de Louis XII, et cousine de Henri II, par sa mère, Renée

de France, duchesse de Ferrare. Le second fut celui de Claude, duc d'Aumale, frère des Guise qui le marièrent à une fille de Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, afin de mettre dans leurs intérêts, et d'opposer à la faveur trop grande de Montmorency cette femme alors toute-puissante, et qu'ils avaient jusqu'alors redoutée. Le troisième eut lieu entre Claude, sœur de François II, et Charles III, duc de Lorraine, et neveu des Guise. Le quatrième mariage, et celui qui sembla le plus digne de leur haute ambition, fut conclu entre le Dauphin, depuis François II, et leur nièce Marie Stuart, reine d'Ecosse. Cette princesse, fille de Marie de Guise, sœur des Guise, et de Jac-

1558.

ques VI, qui en mourant lui laissa ses Etats, avait été dès son enfance destinée au Dauphin, amenée alors en France, et depuis ce temps élevée avec les enfans et sous les yeux de Catherine de Médicis. Ses oncles s'applaudissant de sa beauté, de la grâce de son esprit, et surtout de la faiblesse de son caractère, prévoyaient avec joie qu'elle serait pour eux un nouvel instrument de pouvoir, et que par elle ils dirigeraient à leur gré la conduite du jeune roi.

V. La noblesse, inquiète de l'avenir qui se préparait pour les Guise; et mécontente de leur grandeur; la noblesse qui, aussi ancienne que le trône et se trouvant seule digne d'en être l'appui, était

indignée de voir des *étrangers* à la tête du Gouvernement, se ralliait autour des princes du sang, fils du duc de Bourbon Vendôme, comme attendant de leur ambition et de leur courage le renversement des Lorrains. L'aîné, Antoine, que son mariage avec la grande Jeanne d'Albret, avait fait roi de Navarre, n'était point digne de répondre à de si hautes espérances ; il n'avait ni énergie ni dévouement ; il n'était excité que par son frère et ses amis, et quoique se montrant indigné contre le gouvernement de France, il commençait à s'intéresser beaucoup plus à son royaume qu'à son pays. Louis de Condé, son frère, lui était bien supérieur, il avait des talents ; cependant son ca-

ractère était plus aimable qu'ambitieux, et plus fait pour les plaisirs que pour la gloire. Comme il était plein d'honneur mais faible, les Guise auraient pu le désarmer par des égards et une confiance apparente; mais ils ne témoignèrent pour lui que de l'indifférence; et le prince de Condé, mécontent de leur sécurité, impatienté de son abaissement, devint l'ennemi mortel des Lorrains (2).

Il était excité dans sa haine par le vieux connétable de Montmorency, qui se ralliait aux princes du sang avec les trois Châtillons, Coligny, d'Andelot et le cardinal, fils de sa sœur; l'un protestant zélé, moins par conviction que pour d'autres motifs, et aussi célèbre par

sa valeur et sa droiture que dangereux par son esprit et sa finesse; le second, protestant aussi, mais factieux, téméraire, désirant ardemment le trouble et les combats; et le dernier, cardinal de Châtillon et évêque de Beauvais, négociateur habile, courtisan adroit, fait pour triompher de tout par la douceur. La capacité de ces trois frères, leur union, leurs alliances, leurs charges, l'étendue de leurs correspondances, commençaient à inspirer de l'inquiétude au gouvernement.

Coligny avait été l'amî de la jeunesse du duc de Guise : les grandes âmes s'entendent quand l'ambition n'a pas encore altéré leur première pureté. Les êtres supérieurs ont entre eux une sympathie souvent

aussi puissante que leur supériorité même. C'est peut-être chez eux une sorte d'égoïsme, car ils aiment ceux dans lesquels ils se reconnaissent. Le duc de Guise et Coligny commencèrent par chérir mutuellement ces qualités qui devaient un jour les rendre l'un à l'autre si redoutables. Ils eurent les mêmes sentiments, les mêmes émotions; ils prirent les mêmes habits, les mêmes fivres. A la cour, dans les tournois, partout, ils se montrèrent ensemble; et soit dans les dangers, soit dans les nombreuses folies de leur jeunesse, on les vit toujours de compagnie. Le développement de leur ambition et différents événements rompirent ces premiers liens, et bientôt allumèrent entre François

et Coligny, une jalousie et une haine qui devinrent d'autant plus vives que les deux rivaux savaient mutuellement s'apprécier. Le duc de Guise, secondé de tout l'éclat de sa maison, déployant de grands talents et rendant de grands services, sembla enfin laisser loin derrière lui Coligny devenu amiral. Celui-ci, sans se trouver découragé ni vaincu par les triomphes de son heureux rival, leur opposa une vie pure et vertueuse, soumise à une rigidité de principes, dont le duc de Guise s'était trop souvent écarté. En adoptant la religion protestante, dont l'indépendance et la simplicité sévère convenaient à son esprit, il entra dans une nouvelle opposition avec le duc de Guise ; et tandis que

celui-ci poursuivait ses succès, il prépara contre sa famille usurpatrice, une terrible armée d'opinions. Neveu de Montmorency et allié du prince de Condé qui avait épousé sa nièce, Coligny parvint à rallier tous les divers mécontentements au sien. Les réformés, la noblesse, les princes du sang, ne formèrent plus qu'un parti, et ce parti n'eut qu'un même sentiment, la haine des Guise et le désir ardent de leur chute.

VI. A la mort de Henri II, le roi de Navarre et le prince de Condé semblaient devoir prendre en main le gouvernement de l'Etat, qui appartenait de droit aux princes du sang. Montmorency s'efforça de le leur procurer. Durant les

1559.

1559.

quinze jours qui s'écoulèrent entre la blessure de Henri II et sa mort, il leur écrivit pour les exhorter à venir prendre leur place dans le conseil du roi, et les avertir que, s'ils ne se hâtaient pas, les Guise, qui mettaient à profit tous les instans, l'emporteraient sur eux. Ses instances s'adressaient surtout au roi de Navarre, le plus proche héritier du trône après les frères du roi. Il envoya courriers sur courriers, excita les uns, sollicita les autres, et fit tout ce qui fut en son pouvoir pour donner plus d'étendue et d'activité au parti des princes du sang. La force réelle de ce parti consistait surtout dans le droit des princes au gouvernement; mais ce droit,

méconnu sous le dernier règne, pouvait l'être encore. 1559.

Le duc de Guise et le cardinal de Lorraine se prévalurent même de l'oubli qu'on en avait fait jusqu'alors. Ils briguerent l'administration de l'Etat comme l'ayant seuls possédée sous le dernier règne ; ils firent valoir leurs travaux continuels et leurs services passés ; ils s'appuyèrent de l'alliance du roi que leur avait procurée le mariage de leur nièce avec ce monarque. Enfin ils s'efforcèrent de discréditer dans l'esprit du roi les princes du sang et le connétable, les uns comme des ambitieux, amateurs de trouble et dangereux par leur naissance ; l'autre, comme un vieillard austère, impérieux, ennemi des plaisirs de la cour ,

1559.

dévoué aux princes du sang, mais animé surtout du projet de faire plier sous ses volontés jusqu'au jeune roi lui-même.

VII. Catherine de Médicis, après avoir cherché à modérer les esprits, pour se donner le temps de tout examiner et de prendre une résolution, commença à déployer ce caractère qui devait lui donner une si odieuse célébrité. Elle songeait à s'emparer du gouvernement; et, habile à discerner les choses, elle sentit qu'elle ne parviendrait à son but que par l'adresse. De ce moment, tout en faisant valoir ses droits de mère, et en s'appuyant d'exemples que lui fournissait l'histoire de France, elle se décida à tenter d'autres moyens de succès.

Alors elle flatta tous ceux qu'elle pouvait craindre ; il n'y eut plus pour elle de fierté, de dignité ; elle ne songea qu'à réussir ; elle ne vit qu'un but qu'il fallait atteindre sans s'inquiéter de la route.

Catherine reconnut d'abord qu'étant femme et étrangère, elle ne pouvait point se faire un parti puissant en France. Elle sentit qu'elle devait s'attacher à l'un de ceux qui étaient déjà formés, et que, pour obtenir l'autorité, il fallait se résoudre à la partager. Elle vit que, par-là, elle allait mettre à profit pour elle, les divisions fatales à l'Etat, et devenir une puissance qui déciderait du triomphe des partis.

Catherine n'eut donc plus qu'à

1559.

se déterminer entre les Guise et les princes du sang. En réfléchissant sur le caractère de ces derniers, elle craignit qu'ils n'attachassent pas une grande importance à son appui, et que se trouvant forts, seulement de leurs droits, ils ne voulussent régner seuls, et s'éloigner insensiblement des affaires. Elle pensa qu'au contraire, les Guise, regardés comme aussi étrangers qu'elle, et qui n'avaient point au gouvernement de droits reconnus, s'empresseraient d'accueillir la reine-mère dans leur parti pour le légitimer en quelque sorte, et se faire appuyer par elle auprès du jeune roi qui lui était encore soumis; elle pensa enfin que ces princes consentiraient, dans tous les temps, à par-

tager avec elle une autorité qu'ils lui devraient en partie, et qu'ils ne pourraient d'aucune façon réclamer toute entière. 1559.

Un seul obstacle semblait rendre impossible l'union de la reine-mère et de la famille des Guise : c'était l'alliance de cette même famille avec Diane de Poitiers, maîtresse du dernier roi ; mais cet empêchement ne fut rien pour Catherine chez qui la passion de réussir l'emportait alors sur toutes les autres, et à laquelle, quand il le fallait, les actions indignes de son rang ne coûtèrent pas plus que les démonstrations généreuses. Les Guise, qui savaient aussi faire céder à l'ambition tous les autres sentiments, consentirent de leur côté à ce que

1559.

Diane s'éloignât de la cour, pourvu qu'on ne la dépouillât point de ses richesses dont la succession devait appartenir au duc d'Anjou, leur frère. Ils consentirent aussi à exiler de la cour ceux que Catherine, satisfaisant à des haines long-temps contenues, leur désigna, et s'empressèrent de combler ses protégés de leurs faveurs. En même temps, par des discours éloquents et adroits, ils renfermaient la reine-mère dans ses opinions, se montrant heureux de son appui, et commençant à réaliser ce qu'elle avait prévu. C'est après avoir ainsi réuni et confondu leurs intérêts que Catherine de Médicis et les Guise commencèrent ensemble à jeter les fondements de la grandeur où ils aspiraient.

VIII. Tout concourait à les servir : le roi de Navarre, mécontent du dernier roi, était absent. Le connétable, occupé des funérailles de Henri II, dont on l'avait chargé à dessein, devait, pendant trente-trois jours que dureraient les cérémonies, ne pas quitter le corps du roi, qui était déposé dans le palais des Tournelles, fort éloigné du Louvre, où Catherine était venue s'établir pour toujours avec le roi son fils et toute la famille royale. 1559.

L'influence de la jeune et belle reine Marie-Stuart se joignit à l'autorité maternelle pour agir sur l'esprit du roi. Secondés par tant de choses, Catherine de Médicis et les Guise se rendirent enfin maîtres du pouvoir : le duc de Guise fut

1559

chargé des affaires militaires, le cardinal de Lorraine des affaires civiles, et la reine-mère eut la surintendance générale du gouvernement.

IX. Ce n'était rien encore : dès qu'ils furent maîtres du gouvernement, ils songèrent à s'en assurer pour jamais la possession, et afin que le succès pût toujours couronner leurs entreprises, et qu'il ne fût possible, ni par des plaintes publiques, ni par de secrètes menées, d'ébranler les volontés du roi et d'opérer de nouveaux changements dans l'Etat, ils résolurent d'éloigner adroitement tous ceux sur lesquels ils ne croyaient pas pouvoir compter.

Le connétable fut la première

victime immolée à leurs intérêts. Ses amis firent en vain des vœux pour qu'il restât à la cour : « Il a » glorieusement servi les deux rois » qu'il a vu se succéder, disaient-ils ; sa figure vénérable rappelle l'histoire des règnes passés, et sa vieillesse vigoureuse, loin d'être un obstacle à ce qu'on le maintienne dans ses emplois, semble le secourir, puisque s'étant toujours conduit noblement, plus d'années pour lui, c'est plus de gloire. » Cette apologie du connétable fut inutile ; il paya, par une disgrâce non méritée, la rivalité qu'il avait entretenue avec la maison des Guise, et la haine secrète que des propos irrévérens, et un éloignement invincible pour les étran-

1559.

gers, lui avaient attirée de Catherine de Médicis. Cette princesse, qui conservait au fond de son cœur un souvenir amer des torts de Montmorency envers elle, le reçut fort mal, lorsqu'après les funérailles du roi, il voulut une dernière fois l'avertir de se défier des Guise, et elle lui reprocha avec indignation la conduite qu'il avait tenue naguère entre l'épouse et la maîtresse de Henri II. Le jeune roi qu'on avait de nouveau effrayé sur le caractère du connétable et sur son dévouement aux princes du sang, lui dit, après l'avoir reçu assez froidement, que, par égard pour son grand âge, il le déchargeait de tout soin du gouvernement; qu'il l'engageait à prendre

du repos , afin que , si l'occasion s'en présentait , il pût encore servir glorieusement l'Etat ; et que loin de le traiter comme un sujet , il l'honorerait désormais comme un père.

Montmorency comprit le véritable sens de ces paroles ; mais , trop fier ou trop prudent pour se plaindre ; il remercia François II , et lui rappelant , d'un ton noble et modeste , ses services passés , il recommanda , à sa royale protection , ses enfants et ses neveux , et offrit , comme il l'avait déjà fait souvent , leur vie , la sienne et tous ses biens pour le service du monarque. Il se retira ensuite dans sa terre de Chantilly , déjà plus d'une fois le témoin de ses jours de disgrâce et de persécution.

1559.

Après le départ de Montmorency, la reine-mère et les Guise s'occupèrent de celui du prince de Condé, dont ils voulaient prévenir le mécontentement. Ne pouvant, sous aucun prétexte, l'éloigner pour long-temps, ils l'envoyèrent en ambassade à Philippe II, roi d'Espagne, pour ratifier la paix que Henri II, sur la fin de son règne, avait conclue avec ce prince. Ils envoyèrent avec lui le prince de la Roche-sur-Yon, sous prétexte de porter à Philippe II le collier de l'ordre de Saint-Michel.

X. L'absence de Louis de Condé permit aux Guise de suivre et d'accomplir heureusement leurs desseins; ils firent passer toutes les charges de l'Etat dans des mains

qu'ils ne suspectaient pas ; mais la nécessité de se faire des créatures, ne les dirigea pas seule dans leurs choix ; ils écoutèrent une politique plus éclairée. Ils furent assez habiles pour ne confier des charges qu'à ceux qui s'en montraient des plus dignes, à ceux qui par leurs talents, leur intégrité ou leur bravoure, avaient déjà acquis l'estime des peuples. Ils rétablirent aussi, dans leurs emplois, des citoyens vertueux et capables, qui en avaient été injustement dépouillés, la plupart sur les instances de Montmorency, entre autres, François Olivier, chancelier du royaume, que le connétable avait éloigné de la cour, pour l'avoir trouvé trop attaché à ses principes dans les pre-

1550

1559.

mières années du règne de Henri II. De ces nominations, les Guise tiraient plusieurs avantages : ils acquéraient la possibilité de se reposer sur le caractère et l'habileté de leurs employés dans l'administration, en même temps qu'ils pouvaient compter sur l'approbation du peuple ; et ils devenaient forts contre Montmorency du concours des hommes à talents, maltraités par lui. Il est bien certain que le cardinal de Lorraine ne voyait que ces seuls avantages, qu'il n'agissait que pour affermir son autorité encore chancelante, et qu'il ne comptait nullement rester fidèle aux principes que ces nominations semblaient consacrer. Quant au duc de Guise, peut-être eut-il des vues

plus désintéressées, peut-être ses intentions furent-elles droites, peut-être voulut-il véritablement alors une noble gloire et le bien public ; du moins tout, dans son caractère, doit le faire supposer.

XI. Nous ne rechercherons point la différence des intentions des deux frères dans les distributions qu'ils firent de l'ordre de Saint-Michel (3). Il faut flétrir également toute cette famille pour avoir déshonoré, en le prodiguant sans mesure, un ordre que la nation révérait. Ils commencèrent par s'en servir pour se faire des créatures, et bientôt, par l'abus qui suivit, ils l'anéantirent; il ne resta que des débris respectés avec un souvenir auguste et douloureux ; l'ordre fut détruit

1559.

comme l'ouvrage d'un souverain dont on redoutait le nom sacré, souverain qui avait aussi bien su récompenser la gloire que l'inspirer, qui fut toujours français, toujours grand, sinon toujours heureux, souverain admiré de ses ennemis, adoré de ses soldats, et digne des regrets de son peuple et des respects du monde.

Du moment où cette famille dégradait l'ordre révéral, on vit qu'elle ne serait jamais digne de s'allier à la gloire nationale; on vit qu'elle était vraiment étrangère et qu'elle le serait toujours, et on sentit la nécessité de s'armer contre elle, de l'exterminer comme l'ordre dont elle n'avait pas compris la grandeur, ou de la rejeter sur ces terres étran-

gères, terres ennemies, qu'elle semblait faite pour habiter.

XII. La noblesse indignée, sentit plus vivement que jamais, toutes les vexations qu'on lui faisait éprouver; elle commença à songer à la vengeance; elle se plaignit hautement; le cardinal de Lorraine ne lui répondit que par une plus grande insolence et de nouveaux mépris.

Catherine désapprouvait en silence la vivacité de ces témoignages de haine; et prévoyait les maux qu'amènerait tant d'animosité. Elle eût voulu plus de dissimulation et d'adresse; mais craignant dans ces commencements de son autorité, d'indisposer contre elle les Guise, elle les laissait agir sans opposition. Ce dut être une chose

1559.

bien pénible pour une femme aussi impérieuse que Catherine, et qui se croyait si supérieure, que cette nécessité de se contenir et de rester muette; et ce ne fut pas une des moindres contrariétés qu'elle trouva dans son alliance nécessitée avec des hommes pleins de talents et de fermeté, qui avaient le sentiment de leur force.

XIII. Les craintes qu'elle avait conçues, commencèrent bientôt à se réaliser. Les princes du sang se déterminèrent enfin à ne plus rester spectateurs oisifs de leurs propres disgrâces, et à prendre des mesures pour réparer leurs malheurs passés et en prévenir de nouveaux et de plus grands.

Animés par cette résolution, le

roi de Navarre, laissant, dans le Béarn, son fils encore enfant sous le gouvernement de sa femme Jeanne d'Albret, et le prince de Condé, déjà de retour de son ambassade, se rendirent à Vendôme. Là, arrivèrent aussi, à la suite de Louis de Condé, le prince de La Roche-sur-Yon, les trois Chatillon, Charles, comte de Rochefoucault, François, vidame de Chartres, et Antoine, prince de Portien, tous parents et amis, ainsi que plusieurs autres seigneurs dès long-temps attachés aux maisons de Bourbon et de Montmorency. Le connétable y envoya Dardres, son secrétaire, pour y faire connaître ses sentiments. C'était lui qui feignant de chercher le repos dans sa solitude

-359-

de Chantilly , avait conçu contre les Guise ce projet d'une ligue dont il faisait secrètement mouvoir tous les ressorts.

Quand ces princes rassemblés eurent mis en délibération ce qu'il fallait faire dans l'état de choses actuelles , tous furent d'accord sur le but où l'on devait aspirer , mais les avis se partagèrent sur les moyens de l'atteindre.

Le prince de Condé , le vidame de Chartres , d'Andelot et plusieurs autres des plus violents et des plus résolus , opinèrent pour une rupture ouverte , des armes , des soldats , et la prompte exécution d'un dessein qu'ils disaient devoir réussir avec éclat ou manquer entièrement.

« Nous ne devons compter que

» sur nos armes , s'écarteraient-ils , 2559.  
» sans elles nous n'avons rien à  
» espérer ; et plus nous différons ,  
» plus il nous est honteux de diffé-  
» rer. Attendons-nous que le roi  
» jusqu'ici incapable d'une résolu-  
» tion , nous rende nos charges ,  
» et, de son propre mouvement ,  
» nous rappelle auprès de sa per-  
» sonne , et en éloigne ceux à l'as-  
» cendant desquels il est soumis ?  
» Attendons-nous que nos remon-  
» trances éclairent ce faible prince ,  
» si bien entouré et tellement pré-  
» venu contre nous , qu'il doit les  
» ignorer toujours ou les regarder  
» comme d'injustes murmures et  
» de factieuses entreprises ? Atten-  
» dons-nous enfin que la reine-  
» mère et les Guise se démettent

1559.

» volontairement d'une autorité  
» pour laquelle ils ont tant tra-  
» vaillé, et abandonnent les soins  
» du gouvernement ?

» Toutes nos espérances sont dé-  
» nuées de fondement ; notre mo-  
» dération devient chaque jour  
» plus dangereuse ; et ces respects  
» dont nous entourons nos enne-  
» mis ne font qu'augmenter leur  
» confiance et leur audace.

» Commencer par des murmures,  
» ce serait sonner la trompette  
» avant d'aller à l'assaut : portons  
» donc des coups imprévus et ter-  
» ribles, et renversons nos enne-  
» mis sans leur laisser le temps de  
» soupçonner même nos desseins.»

Le roi de Navarre, Coligny, le  
prince de Portien, le secrétaire de

Montmorency au nom de son maître , s'élevèrent contre cet avis , et opinèrent seulement pour la modération et l'adresse. « Quoique les » princes du sang ne veuillent vé- » ritablement s'armer que dans les » intérêts du roi , dirent-ils , on » parviendra à calomnier leurs in- » tentions ; on dira que le roi , âgé » de quatorze ans , et majeur , ne » doit avoir d'autres règles que sa » volonté , et qu'aucune des pré- » tentions qu'il méconnaît , ne » peut être légitime ; les Français , » aveuglés sur le but et frappés » seulement des moyens auxquels » on a recours pour y arriver , » s'indigneront de la violence qu'on » emploie pour obtenir du roi ce » qu'ils ne voudraient devoir qu'à

1559.

» sa bonté. Si notre cause est juste,  
» elle est assez forte ; et les armes  
» ne pourraient que lui nuire. Avec  
» un peu d'adresse nous pourrions  
» rassurer la reine-mère sur nos  
» intentions ; et si nous parvenons  
» à l'attirer dans notre parti , nous  
» aurons renversé les fondements  
» de la puissance des Lorrains et  
» ouvert à nos prétentions un che-  
» min facile et assuré. Les Guise  
» qui se sont emparé du gouver-  
» nement lorsque tout les secon-  
» dait , consentiront à en partager  
» le soin quand ils verront s'élever  
» contre eux un imposant pouvoir,  
» et quand ils auront à craindre  
» une guerre civile. Il vaut mieux  
» se contenter des conditions qu'ils  
» pourront offrir et partager avec

» eux l'autorité, que de nous expo-  
» ser, en prenant les armes, à tout  
» risquer et à tout perdre.

» Enfin, en adoptant ce dernier  
» et violent parti, nous flatterions-  
» nous d'avoir quelque chance de  
» succès? mais les chefs du gou-  
» vernement sont habiles et tout-  
» puissants. Voudrions-nous implo-  
» rer l'appui des étrangers? mais  
» des alliances et de nouveaux  
» traités viennent de consolider  
» leur parfaite union avec le roi.  
» Ainsi donc tout concourt à faire  
» craindre que les princes de Bour-  
» bon, en commençant brusque-  
» ment la guerre civile, ne pré-  
» parent à leur maison une ruine  
» complète au lieu d'une entrée

1559.

» honorable au gouvernement du  
» royaume. »

Ce dernier avis , auquel l'autorité de Montmorency donnait un grand poids , l'emporta , et il fut résolu que le roi de Navarre , comme chef de sa maison et premier prince du sang , se rendrait à la cour pour éclairer le roi , s'assurer de l'esprit de la reine-mère , et , par des négociations adroites et prudentes , recouvrer pour lui , son frère , et leurs amis , tout ce qu'on leur avait enlevé de charges et d'honneurs.

En affaire , le talent du négociateur est souvent , plus que toute autre considération , le garant du succès de ses démarches : charger le roi de Navarre de l'exécution des projets concertés à Vendôme , c'était

d'avance renoncer à toute espèce de succès. 1559.

Les Guise instruits par leurs émissaires , et du motif des assemblées , et du dessein qui amenait le roi de Navarre à Paris , attendirent ce prince avec la ferme résolution de s'opposer sans relâche à tous les changements que voulaient opérer les princes du sang. Secondés de la reine-mère , déjà ils avaient effrayé le roi sur l'influence que pouvaient prendre ces princes. « Vos prédé-  
» cesseurs , lui avaient-ils dit , con-  
» naissant la haine que de tout  
» temps les princes du sang ont  
» portée au roi régnant , se sont  
» toujours prudemment opposés à  
» leur élévation : une si sage con-  
» duite doit être prise pour mo-

1559.

» dèle. Aujourd'hui, voici le roi  
» de Navarre et le prince de Con-  
» dé qui cherchent à soustraire à  
» l'influence maternelle, un roi  
» jeune, malade, et sans enfants,  
» afin de gouverner seuls sous son  
» nom : semblables à ces maires  
» du palais qui retinrent dans la  
» dépendance et l'oisiveté les Clo-  
» vis, les Chilpéric, et tant d'au-  
» tres faibles monarques. Qui sait  
» même si les princes du sang  
» n'ont pas des projets plus cou-  
» pables ? Qui sait si, regardant  
» comme nuls les droits des frères  
» du roi, ils ne tenteront pas de  
» s'ouvrir au trône une route san-  
» glante en se débarrassant par le  
» poison ou par l'assassinat de leur  
» royale victime ? »

1559.  
François II, ainsi prévenu contre les princes, reçut très-froidement le roi de Navarre, qui, en arrivant à la cour, trouva l'appartement des princes du sang occupé par le duc de Guise, et fut obligé d'accepter celui que lui offrit le maréchal de Saint-André.

Dans les audiences que lui donnait le roi en présence du duc de Guise et du cardinal de Lorraine, qui ne quittaient jamais sa personne, le monarque répondait avec dureté à ses demandes; tantôt lui représentant qu'il n'était plus en tutelle; tantôt motivant ses refus sur la satisfaction où il était du gouvernement présent, et, dans toutes les circonstances, repoussant les réclamations des princes du sang,

1559.

comme basées sur d'injustes prétentions, et dictées dans de dangereux desseins.

En même temps que le roi de Navarre faisait d'inutiles démarches auprès du roi, il cherchait à disposer en faveur de la noblesse l'esprit de la reine - mère. Cette princesse se rappelant les raisons qui l'avaient naguère déterminée à appuyer contre les princes le parti des Guise, et sentant le danger qu'il y aurait eu pour elle à abandonner la cause des hommes puissants pour se joindre aux opprimés, était fermement décidée à persévérer dans la conduite qu'elle avait adoptée.

Néanmoins désirant prévenir les dissensions qui menaçaient de trou-

bler l'Etat, elle résolut de ne point désespérer les princes du sang par un franc aveu de ses sentiments, et de sembler au contraire compatir à leurs peines, en même temps qu'elle emploierait toute son adresse à détourner le roi de Navarre des projets qui l'avaient conduit à Paris.

Se conformant à ce plan, digne d'elle, Catherine accueillit le roi de Navarre avec toutes les démonstrations d'affection qu'elle savait si bien feindre quand elle le voulait; et la grâce parfaite dont elle possédait à si haut degré l'art de s'embellir au besoin. Dans un entretien où elle affecta beaucoup de confiance et d'abandon, elle commença par donner les plus belles espérances

1559.

au roi de Navarre ; ensuite , lorsqu'elle l'eut amené à cette certitude du succès qui éteint déjà dans une âme pure la colère et le ressentiment, elle lui parla comme une personne qui doute de voir réussir ce qu'elle souhaite, des difficultés qui semblaient s'opposer aux projets des princes du sang ; et insensiblement, avec toutes les apparences de la bonne foi et du regret, elle détruisit les espérances qu'elle venait de donner d'une manière si rassurante. Enfin, voyant que selon son attente, après avoir éteint un moment par de brillantes illusions le mécontentement du roi de Navarre, elle était parvenue depuis, par la conviction, à lui en faire trop vivement sentir l'impuissance pour

que ce mécontentement pût jamais  
redevenir dangereux. « Croyez-en  
» mon amitié, dit-elle; il ne faut  
» point aigrir l'esprit encore trop  
» peu formé du roi, par des récla-  
» mations; mais au contraire, at-  
» tendre avec patience quelque une  
» de ces occasions favorables qui  
» arrivent ordinairement sans  
» qu'on les ait prévues ni espérées.  
» Les princes du sang doivent se  
» bien convaincre que, puisque le  
» roi est majeur, et par conséquent  
» libre de ne suivre que sa volonté  
» et ses sentiments, il s'empres-  
» sera, dès qu'il le pourra, de leur  
» prodiguer des honneurs et des  
» bienfaits, et saura montrer à la  
» France et à l'Europe combien  
» il estime leur fidélité. A son

1559.

» avènement au trône, il n'a pas  
» pu, dans la crainte de paraître  
» léger et imprudent, détruire les  
» choses déjà établies; des change-  
» mens de cette nature doivent se  
» faire avec lenteur pour se termi-  
» ner sans trouble. Le roi y travail-  
» lera continuellement. Pour moi,  
» j'offre de prendre sous ma pro-  
» tection les princes du sang, et  
» d'employer tous mes soins pour  
» déterminer mon fils à satisfaire le  
» plus tôt possible à leurs désirs.  
» Quant à vous particulièrement  
» qui avez toujours donné des  
» preuves si honorables de sagesse  
» et de modération, croyez-moi,  
» ne vous laissez point entraîner  
» par les conseils de jeunes gens,  
» ne vous précipitez pas en aveugle,

» dans des tentatives qui ne con-  
» viennent ni à votre âge ni à  
» votre caractère prudent et esti-  
» mable. Offrez plutôt, en vous  
» fiant noblement à la seule bonté  
» du roi, un exemple de la con-  
» duite qu'on doit tenir pour mé-  
» riter les bonnes grâces et les bien-  
» faits de sa majesté. »

Après ce discours, où d'un bout à l'autre la mauvaise foi se montre à des yeux désintéressés, le roi de Navarre, flatté et séduit par les dernières paroles de Catherine, sortit occupé de mille pensées diverses. Quand on a ébranlé un esprit faible, on en est bientôt le maître. La reine-mère n'était pas femme à douter de son succès. Elle continua de s'efforcer de le rendre

1559.

certain , avec l'extrême plaisir que lui donnaient toujours ces petites menées de grands intérêts.

Après des conversations souvent répétées , et dont chacune porta coup , Catherine tenta un dernier moyen sur lequel elle comptait pour déterminer complètement le roi de Navarre à se montrer l'ami du roi et du gouvernement. « Ma fille » Elisabeth , lui dit-elle , va partir » pour l'Espagne ( elle allait y épouser Philippe II ) , elle doit être » accompagnée par les personnes » les plus nobles de France , et » je vous ai nommé pour la conduire. Vous seul êtes vraiment » digne , par la splendeur de votre » rang , la dignité de votre personne et la sévérité de vos

» mœurs, de faire les honneurs du  
» mariage qui va se célébrer. » Le  
roi de Navarre s'inclina sans répon-  
dre ; la reine-mère ajouta : « Vous  
» aurez sans doute plus d'un motif  
» de vous applaudir de votre voya-  
» ge ; car, outre la satisfaction qu'il  
» va donner à mon fils, il vous  
» procurera le moyen d'obtenir les  
» bonnes grâces du roi catholique,  
» et de traiter vous-même du re-  
» couvrement de votre royaume de  
» Navarre. De mon côté, je vous  
» promets que pour hâter le succès  
» de vos démarches, je n'épargne-  
» rai ni mon crédit, ni la puissance  
» du roi mon fils. » A ces mots, le  
roi de Navarre oublia toutes les  
raisons qui pouvaient encore l'ar-  
rêter ; l'espoir enivrant de recou-

1559.

vrer son royaume fit taire sa prudence et effaça le souvenir de ses premiers engagements; il se chargea avec joie de conduire la jeune reine Elisabeth en Espagne. Il fit tout préparer pour son départ; et, malgré le mécontentement et les craintes de ses amis, il partit après le couronnement du roi, toujours rempli des belles espérances que lui avait données Catherine (4). Mais rien de ce qu'il souhaitait ne devait réussir. Il n'accompagna pas même la princesse Elisabeth jusqu'en Espagne, et resta sur la frontière. Philippe II, prévenu, se joua de sa crédulité comme la cour de France; et le roi de Navarre, rebuté par le refus de ce prince, qui ne voulut point le voir à sa

cour, et surtout par la longueur des négociations, se décida enfin à ne se plus mêler d'affaires désormais, remit le soin des siennes à ses ambassadeurs, et se retira dans sa principauté du Béarn.

## LIVRE II.

XIV. Puissance et tyrannie des Guise. —

XV. Persécutions religieuses, écrits des protestants et réponses qu'on fait à leurs ouvrages. — XVI. Caractère et situation du peuple. — XVII. Impatience de la noblesse. — XVIII. Nouveaux actes arbitraires. — XIX. Supplice d'Anne du Bourg. — XX. Désespoir des protestants. Fureur du prince de Condé. — XXI. Assemblée de La Ferté. Proposition de Coligny. Avis des jurisconsultes sur la conjuration. — XXII. La Renaudie, son caractère et ses malheurs. Il est nommé second chef de la conjuration. — XXIII. Plan de la conjuration. Fin de l'assemblée de La Ferté. — XXIV. La Renaudie parcourt la France. — XXV. Assemblée

de Nantes. — XXVI. Discours de La Renaudie. Serment des conjurés. Dernières mesures. Fin de l'assemblée de Nantes. — XXVII. Progrès des conjurés. Mouvements de leurs troupes. — XXVIII. Conduite du prince de Condé, de Coligny, et de Montmorenci.

XIV. Le triste résultat des premières tentatives des princes du sang pour arracher aux Guise les rênes de l'État, augmenta la confiance et l'audace de ces derniers. Dans aucun temps, ils ne s'étaient vus plus puissants. Devenus maîtres de la France par leur génie, et de l'esprit du roi par l'influence de l'épouse et de la mère de ce prince, comblés de gloire

1559.

1559.

et d'honneurs, ils triomphaient de la haine et de l'envie. Parvenus à leur but, ils pensèrent n'avoir plus rien à ménager, et le bonheur les conduisit à la tyrannie, comme il y mène tout homme qui a plus d'ambition que d'amour du bien public. Le duc de Guise, cependant, se conserva grand, exorable et généreux; mais, aveuglé et entraîné par son excessive ambition, il suivit la même route que son frère, et secondant ses vues, seconda bientôt ses injustices.

XV. L'intolérance, inactive quand elle n'est pas en force, relève fièrement la tête. Le cardinal de Lorraine employait à vaincre les résistances, tout le despotisme que semble permettre l'esprit d'une ré-

ligion où le raisonnement est interdit. Il parvint habilement à se rendre maître de l'esprit encore flottant de Catherine de Médicis ; il lui persuada que les intérêts du trône étaient intimement liés avec ceux de la religion catholique, et que le calvinisme entraînait après soi des idées de liberté dangereuses. Ces opinions les déterminèrent à adopter un plan qu'ensuite ils attribuèrent à des vues pieuses et désintéressées : les protestants furent persécutés partout, et les catholiques n'en furent pas plus heureux.

On publia un édit par lequel on défendit aux premiers toute assemblée sous peine de la vie, et on créa dans chaque parlement une

1559

Chambre, chargée de veiller à l'exécution de l'édit. Ces Chambres furent nommées *Chambres ardentés*, parce qu'elles brûlaient sans pitié tous les criminels; pour être déclaré tel, il suffisait d'avoir été trouvé dans quelque assemblée nocturne ou clandestine; on recherchait les coupables avec tant de zèle, qu'on semblait désirer d'en trouver; on exerçait une sorte d'inquisition dans les maisons des simples particuliers; elle s'étendit bientôt dans presque toutes les villes du royaume.

Les religionnaires, privés de moyens de défense, lançoient des libelles et calomniaient les Guise, la reine-mère, et ses liaisons avec le cardinal de Lorraine. Au milieu

des raagérations que leur dictait la colere, ils faisaient de sages représentations, et des peintures trop vraies de leurs maux. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que Catherine de Médicis ne dédaignait pas de répondre aux injures qu'elle aurait dû seindre d'ignorer ou de mépriser, et de faire soutenir par un savant magistrat ses droits qu'elle n'aurait pas dû sembler supposer qu'on pût mettre en question. On réfutait les ouvrages faits par son ordre, et il s'entretenait ainsi dans l'Etat une discussion étrange entre des libellistes et le gouvernement.

XVI. Le peuple accoutumé à l'oppression, le peuple après des efforts passagers et mal concertés, retombé de tout temps sous

1559.

une royauté absolue, le peuple qui, n'ayant point encore connu les vrais accents de la liberté, avait peu de patriotisme et de vigueur, supportait la tyrannie des Guise, comme il en avait supporté tant d'autres. De tous les différents ordres ou classes dont se composait l'Etat, il était même celui qui souffrait le moins; car, ce n'est pas l'être tout-à-fait dégradé qui est le plus malheureux et le plus persécuté.

XVII. Il n'en était pas ainsi de la noblesse frémissant d'impatience, mortifiée de l'issue des projets de Vendôme, et brûlant du désir de les voir bientôt s'exécuter.

XVIII. De nouveaux actes arbitraires achevèrent d'exaspérer les

esprits : le duc de Guise gratifie Brissac son confident et son ami, qui avait rendu d'importants services à l'État, du gouvernement de Picardie, ôté par ruse à l'amiral de Coligny, qui ne s'en défit que dans l'espoir qu'on le donnerait au prince de Condé. Bientôt le duc enlève au connétable la charge de grand-maître de la maison du roi, et se l'approprie en faisant nommer maréchal surnuméraire François de Montmorency, fils du connétable. Le cardinal de Lorraine, plus cruel, fait un acte qui révolte l'humanité. La cour passait l'automne à Fontainebleau, et les sollicitateurs, pleins des espérances que leur donnait un nouveau règne, y arrivaient de toute part, pour de-

1559.

mander les uns leur solde, les autres des pensions, des récompenses, ou des emplois. Tout à coup le cardinal, importuné de tant de réclamations auxquelles le manque d'argent rendait impossible de satisfaire, fait publier au son de la trompette une ordonnance par laquelle chacun doit quitter la cour dans les vingt-quatre heures, sous peine de la vie. Cet ordre barbare et ridicule, cette démenée du pouvoir remplit tous les cœurs français d'indignation. Le duc de Guise s'empressant de calmer les militaires : « Amis, leur dit-il, retirez-vous pour quelque temps ; vous savez ce qui a été publié, retirez-vous ; le roi est sans argent ; mais soyez sûrs que dès que les

» intérêts publics le permettront, 1559.  
» je m'occuperai des vôtres et je  
» vous rappellerai. » Depuis ils leur  
tint parole. Mais ces mots adressés  
à un petit nombre de personnes,  
ne calmèrent point une juste co-  
lère ; on ne pardonne pas les me-  
naces et le mépris, et quand la  
tyrannie passe ses bornes, le mé-  
contentement ne songe plus qu'à  
passer aussi les siennes. La foule  
s'écoula indignée, et chacun alla  
faire part de son injure à sa pro-  
vince.

XIX. Le supplice d'Anne du  
Bourg mit le comble à la dou-  
leur des protestants, et décida  
leurs projets de ralliement et  
de vengeance. Du Bourg était  
un magistrat jeune encore et dis-

tingué par sa naissance, ses moeurs et son intégrité (5). Suspect à cause de ses opinions religieuses et arrêté sous Henri II, son procès, déjà commencé, fut repris par ordre du cardinal de Lorraine. Anne de Bourg n'écoutant que la voix d'une conscience délicate, crut de son devoir de rester fidèle à ses principes, et crut aussi de son devoir d'avouer qu'il y restait fidèle. Abandonné au parlement, il récusa le président Minard, qu'il regardait comme l'organe des Guise. Celui-ci, quoique sommé, pressé, menacé même par l'accusé, continua de s'asseoir au nombre des juges, la récusation ayant été déclarée non valable. Mais revenant au parlement du palais, il fut assassiné

d'un coup de pistolet. On soup- 1559.  
çonna du meurtre un écossais nom-  
mé Jacques Stuart qui fut arrêté.

Cet assassinat funeste hâta la  
condamnation de du Bourg. Le car-  
dinal de Lorraine disait qu'on de-  
vait le punir par respect pour la  
mémoire de Henri II, et afin d'é-  
pouvanter les assassins de Midard,  
il empêcha le jeune roi de se rendre  
aux instances de l'électeur Pala-  
tin, Frédéric, qui lui avait écrit  
pour lui demander d'accorder à  
du Bourg sa grâce, et de le lui en-  
voyer. Lorsque, suivant l'usage, on lut  
au condamné son jugement, il resta  
calme, et dit, qu'il pardonnait à  
ses juges parce qu'ils avaient jugé  
selon leur conscience, sinon selon

155 la sagesse de Dieu. Ensuite ayant adressé son discours à ses juges, il parla avec éloquence du jugement dernier et éternel, et s'animant par degré, il s'écria : « Hommes, » étouffez vos passions, et renonçant à vos vices, convertissez-vous à Dieu, afin que vos péchés vous soient remis. Que l'injuste abandonne la route où il s'est engagé, et que détestant ses desseins pervers, il retourne au dieu de bonté qui aura pitié de lui. Pour vous, ô sénateurs, vivez heureux; pensez sans cesse à Dieu et en Dieu. Je vais avec joie à la mort. » Après ces mots, il marcha au supplice, entouré d'un grand nombre de soldats d'infanterie et

de cavalerie, dont on voulait effrayer le peuple indigné. 1559

Parvenu au lieu de l'exécution, du Bourg s'adressa à ce peuple qui lui témoignait sa douleur ; il lui dit peu de mots, comme il l'avait promis, ajouta qu'il mourait pour l'Évangile, et montant sur l'échafaud, il répéta plusieurs fois ces paroles : « Mon Dieu, ne m'abandonnez pas, de peur que je ne vous abandonne. » Son corps fut brûlé après l'exécution, et, avec les flammes qui le consumèrent, s'élevèrent au ciel les sombres murmures des protestants.

XX. Persécutés, calomniés, désespérés, ils ne songèrent plus qu'à la révolte. Coligny partageant leur fureur, excitait celle de

Louis de Condé. Ce prince était aussi animé par sa femme et sa belle mère, qui, toutes deux violentes et ambitieuses, secondaient les vues des Châtillon et des Montmorency, et l'exhortaient chaque jour à tout tenter pour renverser le gouvernement des Lorrains.

XXI. Le prince de Condé occupé de grands desseins, et décidé à satisfaire enfin à son ressentiment, sentit le besoin de rassembler, comme à Vendôme, les principaux membres de son parti pour se concerter une dernière fois avec eux. Il leur donna rendez-vous dans son château de La Ferté, lieu de son apanage, aux confins de la Champagne. Ayant réuni là tous les princes ses amis, tous les sei-

gneurs mécontents, tous ceux qui pouvaient seconder ses projets, il leur dit : « Puisque les tentatives » pleines de modération que nous » avons faites ont été vaines, il est » temps, pour changer notre sort, » de recourir à des moyens plus » hardis et plus sûrs. Nous ne » pouvons plus nous dissimuler » que le premier vœu du gou- » vernement, est la ruine de la » maison royale, et généralement » de tous ceux qui ne veulent pas » ramper sous la domination de la » reine-mère et des Guise. Eh! que » penser en effet des injures que » chaque jour ces princes nous pro- » digent avec autant de cruauté » que de perfidie ? les princes du » sang sont bannis de la cour ; on

1559.

une royauté absolue, le peuple qui, n'ayant point encore connu les vrais accents de la liberté, avait peu de patriotisme et de vigueur, supportait la tyrannie des Guise, comme il en avait supporté tant d'autres. De tous les différents ordres ou classes dont se composait l'Etat, il était même celui qui souffrait le moins; car, ce n'est pas l'être tout-à-fait dégradé qui est le plus malheureux et le plus persécuté.

XVII. Il n'en était pas ainsi de la noblesse frémissant d'impatience, mortifiée de l'issue des projets de Vendôme, et brûlant du désir de les voir bientôt s'exécuter.

XVIII. De nouveaux actes arbitraires achevèrent d'exaspérer les

esprits : le duc de Guise gratifie Brissac son confident et son ami, qui avait rendu d'importants services à l'État, du gouvernement de Picardie, ôté par ruse à l'amiral de Coligny, qui ne s'en défit que dans l'espoir qu'on le donnerait au prince de Condé. Bientôt le duc enlève au connétable la charge de grand-maître de la maison du roi, et se l'approprie en faisant nommer maréchal surnuméraire François de Montmorency, fils du connétable. Le cardinal de Lorraine, plus cruel, fait un acte qui révolte l'humanité. La cour passait l'automne à Fontainebleau, et les solliciteurs, pleins des espérances que leur donnait un nouveau règne, y arrivaient de toute part, pour de-

1567.

mander les uns leur solde, les autres des pensions, des récompenses, ou des emplois. Tout à coup le cardinal, importuné de tant de réclamations auxquelles le manque d'argent rendait impossible de satisfaire, fait publier au son de la trompette une ordonnance par laquelle chacun doit quitter la cour dans les vingt-quatre heures, sous peine de la vie. Cet ordre barbare et ridicule, cette démenée du pouvoir remplit tous les cœurs français d'indignation. Le duc de Guise s'empressant de calmer les militaires : « Amis, leur dit-il, retirez-vous pour quelque temps; vous savez ce qui a été publié, retirez-vous; le roi est sans argent; mais soyez sûrs que dès que les

» intérêts publics le permettront, 1559  
» je m'occuperai des vôtres et je  
» vous rappellerai. » Depuis il leur  
tint parole. Mais ces mots adressés  
à un petit nombre de personnes,  
ne calmèrent point une juste co-  
lère ; on ne pardonne pas les me-  
naces et le mépris, et quand la  
tyrannie passe ses bornes, le mé-  
contentement ne songe plus qu'à  
passer aussi les siennes. La foule  
s'écoula indignée, et chacun alla  
faire part de son injure à sa pro-  
vince.

XIX. Le supplice d'Anne du  
Bourg mit le comble à la dou-  
leur des protestants, et décida  
leurs projets de ralliement et  
de vengeance. Du Bourg était  
un magistrat jeune encore et dis-

1559

tingué par sa naissance, ses mœurs et son intégrité (5). Suspect à cause de ses opinions religieuses et arrêté sous Henri II, son procès, déjà commencé, fut repris par ordre du cardinal de Lorraine. Anne du Bourg n'écoutant que la voix d'une conscience délicate, crut de son devoir de rester fidèle à ses principes, et crut aussi de son devoir d'avouer qu'il y restait fidèle. Abandonné au parlement, il récusa le président Minard, qu'il regardait comme l'organe des Guise. Celui-ci, quoique sommé, pressé, menacé même par l'accusé, continua de s'asseoir au nombre des juges, la récusation ayant été déclarée non valable. Mais revenant un jour du palais, il fut assassiné

d'un coup de pistolet. On soup- 1559.  
çonna du meurtre un écossais nom-  
mé Jacques Stuart qui fut arrêté.

Cet assassinat funeste hâta la  
condamnation de du Bourg. Le car-  
dinal de Lorraine disait qu'on de-  
vait le punir par respect pour la  
mémoire de Henri II, et afin d'é-  
pouvanter les assassins de Mirard,  
il empêcha le jeune roi de se rendre  
aux instances de l'électeur Pala-  
tin, Frédéric, qui lui avait écrit  
pour lui demander d'accorder à  
du Bourg sa grâce, et de le lui en-  
voyer.

Lorsque, suivant l'usage, on lut  
au condamné son jugement, il resta  
calme, et dit, qu'il pardonnait à  
ses juges parce qu'ils avaient jugé  
selon leur conscience, sinon selon

155

la sagesse de Dieu. Ensuite ayant adressé son discours à ses juges, il parla avec éloquence du jugement dernier et éternel, et s'animant par degré, il s'écria : « Hommes, » étouffez vos passions, et renonçant à vos vices, convertissez-vous à Dieu, afin que vos péchés vous soient remis. Que l'injuste abandonne la route où il s'est engagé, et que détestant ses desseins pervers, il retourne au dieu de bonté qui aura pitié de lui. Pour vous, ô sénateurs, vivez heureux; pensez sans cesse à Dieu et en Dieu. Je vais avec joie à la mort. » Après ces mots, il marcha au supplice, entouré d'un grand nombre de soldats d'infanterie et

de cavalerie, dont on voulait effrayer le peuple indigné. 1559

Parvenu au lieu de l'exécution, du Bourg s'adressa à ce peuple qui lui témoignait sa douleur ; il lui dit peu de mots, comme il l'avait promis, ajouta qu'il mourait pour l'Évangile, et montant sur l'échafaud, il répéta plusieurs fois ces paroles : « Mon Dieu, ne m'abandonnez pas, de peur que je ne vous abandonne. » Son corps fut brûlé après l'exécution, et, avec les flammes qui le consumèrent, s'élevèrent au ciel les sombres murmures des protestants.

XX. Persécutés, calomniés, désespérés, ils ne songèrent plus qu'à la révolte. Coligny partageant leur fureur, excitait celle de

1559.

Louis de Condé. Ce prince était aussi animé par sa femme et sa belle mère, qui, toutes deux violentes et ambitieuses, secondaient les vues des Châtillon et des Montmorency, et l'exhortaient chaque jour à tout tenter pour renverser le gouvernement des Lorrains.

XXI. Le prince de Condé occupé de grands desseins, et décidé à satisfaire enfin à son ressentiment, sentit le besoin de rassembler, comme à Vendôme, les principaux membres de son parti pour se concerter une dernière fois avec eux. Il leur donna rendez-vous dans son château de La Ferté, lieu de son apanage, aux confins de la Champagne. Ayant réuni là tous les princes ses amis, tous les sei-

gneurs mécontents, tous ceux qui pouvaient seconder ses projets, il leur dit : « Puisque les tentatives » pleines de modération que nous » avons faites ont été vaines, il est » temps, pour changer notre sort, » de recourir à des moyens plus » hardis et plus sûrs. Nous ne » pouvons plus nous dissimuler » que le premier vœu du gou- » vernement, est la ruine de la » maison royale, et généralement » de tous ceux qui ne veulent pas » ramper sous la domination de la » reine-mère et des Guise. Eh! que » penser en effet des injures que » chaque jour ces princes nous pro- » digent avec autant de cruauté » que de perfidie ? les princes du » sang sont bannis de la cour ; on

1559.

« leur a été le gouvernement de  
 « Picardie ; on a usurpé sur eux la  
 « dignité de grand maître ; toutes  
 « les charges de l'Etat sont dans des  
 « mains nouvelles ; les hommes  
 « vertueux sont remplacés par les  
 « amis ou les créatures des Lor-  
 « rains ; le roi lui-même, le roi  
 « est réduit en esclavage, gardé et  
 « surveillé au milieu de sa cour,  
 « comme un prisonnier. La force  
 « seule peut le délivrer, et nous  
 « rendre tout ce qu'on nous a en-  
 « levé ; c'est à elle qu'il faut avoir  
 « recours.

« Déjà plus d'une fois on a vu  
 « les princes du sang prendre les  
 « armes pour défendre leurs droits  
 « et les privilèges de leur famille ;  
 « ce fut dans ce but que Pierre duc

» de Bretagne, Robert comte de  
» Dreux, et plusieurs autres sei-  
» gneurs, entreprirent la guerre  
» lorsque la reine Blanche, à cause  
» de la minorité du roi S. Louis  
» son fils, s'empara du gouverne-  
» ment à la mort de son époux ;  
» c'est ainsi que Philippe, comte  
» de Valois, se montra digne du  
» trône, quand, après la mort de  
» Charles-le-Bel, il soutint ses  
» droits à la régence dont on vou-  
» lait l'exclure . . . . . Que  
» ces exemples nous servent de  
» leçon, et, dans la même situation  
» que ces princes, adoptons au-  
» jourd'hui la même conduite.  
» Ne nous inquiétons point des  
» opinions présentes du jeune roi.  
» Abusé par ses ministres, il est

1559.

» incapable de distinguer encore  
» ses véritables intérêts.

» Avant tout, songeons à nous  
» lier par une résolution commune,  
» afin d'agir tous d'un concours  
» unanime; que le courage et la  
» confiance président à l'associa-  
» tion que nous allons faire de nos  
» périls et de nos espérances; que  
» la hardiesse, la prudence et l'ac-  
» tivité se confondent dans nos  
» opérations; et fions-nous à la  
» valeur de nos armes, de nos  
» succès prochains et de notre  
» gloire à venir!»

A ce discours prononcé avec la  
chaleur et l'action d'un soldat, tous  
les assistants, par un mouvement  
spontané, demandèrent des armes;  
et soit que leur dévouement pour

le prince les entraîna, soit que des sentiments plus intéressés les déterminassent, ils se montrèrent disposés à obéir à ses ordres et à tout braver sous lui. 1559.

Ce fut alors que Coligny modérant ce premier mouvement, dont la violence lui semblait dangereuse, fit cette proposition fatale qui devait amener tant de maux, peut-être, hélas ! devenus inévitables, et tant de guerres intestines si prolongées et si cruelles !

« Quoi ! dit-il, déjà vous voulez  
» vous armer ! Ne sentez-vous donc  
» pas l'imprudéce de vous enga-  
» ger dans une guerre aussi déci-  
» sive sans avoir des forces suffi-  
» santes pour la soutenir ? Où sont  
» vos alliés, vos places fortes, vos

1559.

» ressources ? Que deviendrez-vous  
» après un premier échec ? com-  
» ment soutiendrez-vous la cam-  
» pagne ? et si vous êtes accablés ,  
» quel sera le sort de la famille  
» royale , si ouvertement révoltée  
» contre le Gouvernement ? Il faut  
» plus de prévoyance dans vos ré-  
» solutions et pour faire réussir un  
» grand dessein , à défaut de la  
» force , on peut employer la ruse  
» et l'adresse ; écoutez donc la pro-  
» position que j'ai à vous faire , et  
» connaissez le moyen de parer  
» aux dangers que je vous signale.  
1. » La France est remplie de cal-  
» vinistes , que les persécutions ré-  
» duisent au désespoir , et qui ne  
» sont plus animés que d'un désir  
» violent de changer , enfla de si-

» tuation. Ils accusent de tous leurs  
» maux les Guise et surtout le car-  
» dinal de Lorraine qui, semblable  
» à ce Romain acharné contre Car-  
» thage, conclut à la ruine des  
» protestants tous les discours qu'il  
» prononce, soit dans le conseil,  
» soit au parlement, soit en public,  
» soit en particulier. Tous n'atten-  
» dent pour commencer une guerre  
» trop juste qu'un signal et qu'un  
» chef; et tous, ibn'en faut point  
» douter, se précipiteront avec  
» empressement, dans le premier  
» parti armé qui voudra leur don-  
» ner quelque garantie d'une al-  
» liance sincère avec eux.

» Pourquoi ne mettrions-nous  
» pas à profit des dispositions si  
» favorables à nos desseins? Encou-

1560.

» rageons cette multitude agitée,  
» augmentons-en notre parti, et  
» poussons-la à renverser les Lor-  
» rains, contre lesquels elle est  
» déjà si irritée. Nous verrons s'ac-  
» croître nos forces, non-seule-  
» ment des armes des calvinistes,  
» mais encore des secours que s'em-  
» presseront d'y ajouter la reine  
» d'Angleterre et les princes protes-  
» tants d'Allemagne qui protègent  
» de tout leur pouvoir les religion-  
» naires de tous les pays. Enfin, la  
» famille royale, au lieu de se mettre  
» à la tête des mécontents, pourra  
» n'agir qu'à l'ombre de ces sectes  
» nouvelles. Si nos projets doivent  
» échouer, que du moins les princes  
» du sang aient par là le moyen d'é-  
» chapper aux soupçons et de se con-

» server pour des temps plus favora- 1659.  
» bles ; qu'on puisse, en un mot, at-  
» tribuer s'il le faut aux seuls calvi-  
» nistes la guerre civile dans laquelle  
» ils ne doivent réellement que nous  
» suivre et nous seconder. »

L'assemblée, ramenée par Coligny à des sentiments plus prudents, déterminée par son ascendant, et croyant, comme il en arrive ordinairement dans des cas semblables, ne céder qu'à la conviction, applaudit à sa proposition avec un empressement d'autant plus vif qu'il y avait des calvinistes parmi elle. L'ardeur impatiente des conjurés se calma. Il fut décidé qu'avant de rien entreprendre, il fallait se concerter avec les calvinistes, et l'on nomma, pour leur porter les pre-

1549.

nières propositions d'Andelot et René de Vendôme, vidame de Chartres, proche parent du prince de Condé, homme riche, prodigue, qui avait embrassé la religion réformée sans réformer ses mœurs ni sa conduite.

Le penchant de ces deux conjurés à exciter des troubles, les avait déjà mis en rapport avec les religieux, et ils purent facilement remplir leur mission. Sachant les lieux où les calvinistes s'assembloient, ils s'y rendirent; là, sans se faire connaître entièrement, ils firent part des projets concertés à quelques uns d'entre eux qui s'entrepressèrent de les communiquer à d'autres. Après avoir jeté ces premières semences d'une ligue, d'An-

de lot et le vidame de Chartres laissèrent continuer les négociations par leurs agents, et bientôt le parti des princes du sang et les calvinistes, confondant leurs divers intérêts, ne formèrent qu'un même parti, et l'on se flatta de voir incessamment maître de cette alliance les résultats qu'en avait promis Coligny. Certains de leurs forces, les conjurés n'eurent plus dans leurs assemblées de La Ferté qu'à s'occuper des dernières mesures qu'ils jugeaient avoir encore à prendre.

Afin de justifier leurs projets, ils voulurent s'appuyer de l'avis des plus grands jurisconsultes de France et d'Allemagne, et des théologiens les plus célèbres parmi les protestants. On leur demanda, dans des

1559.

consultations secrètes, s'il était permis, sans blesser sa conscience et sans tomber dans le crime de lèze-Majesté, de prendre les armes pour s'assurer des personnes du duc de Guise et du cardinal de Lorraine, et les obliger à rendre compte de leur administration. Les docteurs consultés furent d'avis qu'on devait opposer la force à la domination illégitime des Guise, pourvu que l'on agit sous l'autorité des princes du sang, que l'on combattit sous eux, et du consentement des ordres de l'État, ou de la plus grande et de la plus saine partie de ces ordres. Ils dirent aussi qu'il n'était pas nécessaire de communiquer ces desseins au roi, que son âge, son peu d'expérience, et l'esclavage où

le tenaient les Guise, rendaient incapable d'agir dans les vrais intérêts de ses peuples.

La décision des docteurs faisait un devoir aux conjurés de conserver pour chef le prince de Condé; telle était aussi leur volonté. Mais, devenus plus prudents depuis leur alliance avec les calvinistes, ils décidèrent que le prince ne porterait ouvertement ce titre que lorsque les choses auraient déjà pris une tournure favorable, et ils résolurent de se soumettre jusque-là à un second chef, qui pût agir sans trop exciter de soupçons. Il fallait un homme actif, adroit, et déterminé; leur choix tomba sur Barri de La Renaudie, gentilhomme de Périgord, surnommé La Forêt.

1559.

XXII. Sa jeunesse avait été orageuse; il était plein de cette ardeur et de cette impétuosité, sources ordinaires des grandes actions et des grandes fautes. Doué d'une âme forte, d'un caractère hardi et entreprenant, d'une éloquence énergique et persuasive, il était digne d'être un républicain, et élevé dans un État libre, peut-être il n'aurait fait que de grandes actions; mais, né dans le royaume de France, au seizième siècle, fougueux, emporté, cédant à ses passions, et parmi une population d'esclaves, ne se trouvant retenu par aucun frein digne de lui, il commença sa vie par de grandes fautes.

La plus grave fut d'avoir produit

des titres faux dans un long procès qu'il eut à soutenir pour des intérêts de famille. Condamné à mort, et enfermé dans les prisons de Dijon, son destin, plus cruel que ses juges, voulut qu'il fût sauvé par ce même duc de Guise contre lequel il devait un jour s'armer. Ce prince, jeune et généreux, ayant appris la condamnation de La Renaudie, qu'il avait connu à la cour et qu'il avait aimé par ce même mouvement de sympathie qui lui faisait obéir Coligny, s'empressa de chercher tous les moyens de l'arracher au supplice. Ses tentatives furent couronnées du plus heureux succès; et il déploya tant d'adresse, que La Renaudie sortit de prison en plein jour, durant une procession de la Fête-

1559.



1559.

Dieu, et parvint à s'échapper sans avoir été aperçu. Il se réfugia en Allemagne et en Suisse, et demeura long-temps à Genève et à Lausanne, où il épousa une demoiselle de Kognac. L'indépendance de ses opinions, la franchise et l'affabilité de ses manières le firent bientôt aimer des protestants qui, comme lui, cherchaient un asile hors du royaume. Il devint le confident de leur mécontentement, et songea dès lors à le rendre utile à la France.

Peu de temps après la mort de Henri II, il obtint des lettres de révision par lesquelles il fut rétabli dans ses biens et ses honneurs. Il revint en France pour les faire entériner, et on lui donna alors la permission d'y vivre, sans toutefois

dogmatiser , ou de vendre ses biens , 155g.  
et de se retirer à Lausanne. Il adopta  
le premier parti. Mais toutes ces  
faveurs , qu'il devait vraisemblable-  
ment à la générosité constante du  
duc de Guise , ne désarmèrent point  
la haine que l'intolérance et la ty-  
rannie de ce prince et de son frère ,  
lui avaient fait concevoir contre la  
maison de Guise , haine que le sou-  
venir même de sa délivrance à  
Dijon ne pouvait affaiblir.

Un motif particulier d'exécration  
se joignait à tous les autres dans  
le cœur de La Renaudie et le pou-  
sait à la vengeance : c'était le sup-  
plice de son beau-frère , magistrat  
distingué de la ville de Metz , qui ,  
revenant d'Allemagne chargé de  
lettres des princes protestants pour

1559.

le roi de Navarre, avait été arrêté à Paris, et qui n'ayant voulu convenir de rien de ce qu'on cherchait à lui faire avouer contre le roi de Navarre, était mort dans le château de Vincennes au milieu des tourments de la torture. Excès horrible de la cruauté du gouvernement, dont les actes barbares soulevaient les cœurs d'indignation quand ils ne les déchiraient pas.

Enfin La Renaudie était encore animé par le noble désir d'effacer par quelque action d'éclat l'infamie du jugement qu'il avait subi. Il offrit donc avec empressement ses services à ceux qui cherchaient un second chef. Les conjurés connaissant son caractère et ses malheurs, s'empressèrent d'agréer ses offres;

et dès qu'il fut élu, ils n'eurent plus qu'à arrêter avec lui le plan de la conjuration. 1559.

XXIII. On convint qu'un grand nombre de réformés se rendraient à la cour, s'y présenteraient sans armes, et demanderaient au roi la liberté de conscience, et la permission d'avoir des temples et de s'y réunir. Dès que leurs demandes auraient été rejetées, comme on prévoyait qu'elles le seraient, les troupes des conjurés, semblant être des calvinistes armés par le mécontentement, se mettraient précipitamment en marche de toutes les provinces de la France, et, après s'être réunies, s'avanceraient tout à coup, sous les ordres de leurs différents capitaines, vers

1559.

Blois où le roi devait passer le printemps pour améliorer sa santé. Alors le prince de Condé se mettrait à la tête des troupes. Les conjurés trouvant le roi sans défenseurs et la cour sans armes, pensaient se rendre aisément maîtres des Guise et de tous ceux qui leur appartenaient. On comptait faire le procès de ces deux ministres; mais peut-être, dans la chaleur de l'action, n'eût-on pas épargné leur vie. Ensuite, le roi devait être contraint de déclarer le prince de Condé régent du royaume, et enfin d'accorder pour toujours aux calvinistes le libre exercice de leur religion. Tout ayant été ainsi arrangé, les conjurés quittèrent La Ferté, et se séparèrent après une

réunion que la prudence aurait peut-être voulu plus secrète et plus courte. 1559.

XXIV. La Renaudie partit pour aller visiter la France, afin d'y lever des forces nécessaires aux desseins des conjurés. Il se fit secondér dans ce grand ouvrage par La Garaye, gentilhomme breton, qui avait autrefois fait des recrues pour lui. Déjà, avant d'être chef de la conjuration, il avait parcouru le royaume pour connaître l'opinion; s'empressant d'aller renouveler les liaisons qu'il s'était faites, il chercha à exaspérer de plus en plus des hommes frémissant sous un joug devenu insupportable; sondant les diverses dispositions des mécontents, il parvenait insensiblement à

1559.

s'en rendre maître, et les réunissait habilement dans une volonté commune. Il écoutait toutes les plaintes, il s'indignait de toutes les injustices, il envenimait toutes les blessures; en même temps, il s'efforçait de rappeler les funestes effets de l'intolérance; et que de choses à dire sur les persécutions religieuses! Les calvinistes, prompts à s'enflammer, ne demandèrent bientôt plus qu'à le suivre; il lui fallut plus d'efforts pour s'attacher ceux que des motifs religieux n'animaient pas. Mais la tyrannie des Guise, leur ambition toujours croissante, les mœurs et l'insolence du cardinal de Lorraine, peintes, par ce conjuré, des couleurs de sa vive éloquence, devinrent pour plu-

sieurs catholiques des motifs assez puissants d'indignation. Cependant, parmi cette multitude d'hommes animés d'un même projet, tous ne furent pas déterminés par une noble haine ; plusieurs voulaient seulement voir des choses nouvelles ; d'autres ne cherchaient qu'à sortir d'une molle oisiveté ou d'une position dangereuse ; un grand nombre n'écoutaient que l'ambition. Heureux le moment où ces divers calculs de l'égoïsme se trouvent d'accord avec l'intérêt général, et où, par une réunion trop rare, ils concourent tous au bien public !

XXV. (6) La Renaudie, selon les ordres de l'assemblée de La Ferté, tint une autre assemblée à Lyon, chez un nommé Pierre

1560.

Terrasson, dans laquelle on convint d'une troisième réunion à Nantes pour le 1<sup>er</sup>. février. Le parlement de Bretagne tenait alors ses séances dans cette ville ; on allait y juger un grand procès ; on devait y célébrer des noces somptueuses ; le chef des conjurés pensa justement qu'à cause de ces événements, il pouvait, sans exciter de soupçons, réunir à Nantes tous ses nombreux partisans. Dès qu'ils y furent arrivés, il alla les voir, et leur ayant ensuite fait demander par La Garaye s'ils persistaient dans le courageux dessein de tenter les événements, il les réunit tous un jour autour de lui, et d'une voix ferme il leur dit :

XXVI. « Chers compagnons, cette

» sérénité et cette joie que je re- 1566.  
» marque sur vos visages, m'est un  
» garant de l'ardeur et de la force  
» de vos âmes, de la constance  
» inébranlable de vos résolutions,  
» et du succès qui doit couronner  
» nos efforts.

» Arrivés en ces lieux de diffé-  
» rentes provinces, tous à la fleur  
» de l'âge, joignant à une expé-  
» rience précieuse des affaires, la  
» discrétion nécessaire aux grands  
» desseins, ne semble-t-il pas que  
» Dieu vous ait choisis lui-même ?  
» S'il en est ainsi, je ne m'étonne  
» plus que vous ne soyez intimidés  
» ni par la grandeur du péril, ni  
» par la crainte des supplices, qui  
» ne doivent épouvanter que les  
» coupables ; et que vous parais-

1560.

» siez disposés à sacrifier géné-  
» reusement votre vie pour la li-  
» berté publique et le repos de la  
» patrie.

» Les hommes courageux qui ont  
» éprouvé la fortune, n'ont pas be-  
» soin d'exhortations ; aussi je ne  
» vous ai réunis que pour con-  
» certier ensemble ce que nous de-  
» vons faire, choisir avec vous le  
» lieu, le temps, et les moyens  
» d'exécuter nos desseins, et en  
» même temps vous prouver en-  
» core la justice de notre cause,  
» afin d'ôter tout scrupule à vos  
» cœurs généreux.

» Aucun de vous n'ignore com-  
» ment, au préjudice des princes  
» du sang royal, et contre les lois  
» et la dignité de l'Etat, les Guise ;

» princes étrangers, se sont em-  
» parés de l'autorité souveraine.  
» Vous avez entendu les murmures  
» qui depuis lors se sont élevés de  
» toutes parts, et vous avez lu les  
» nombreux écrits qui ont été ré-  
» pandus en France à ce sujet.  
» Vous savez aussi à quel but ten-  
» dent les desseins des Lorrains;  
» vous connaissez l'esprit qui a tou-  
» jours animé leur race ambitieuse,  
» et vous avez pu juger si le car-  
» dinal de Lorraine et son frère  
» sont dignes de leurs ancêtres. »  
Alors La Renaudie remontant à  
l'origine de la maison de Lor-  
raine, fit une longue énuméra-  
tion de toutes les fautes et de tous  
les crimes, de tous les traits d'usur-  
pation et d'ingratitude qui déshono-

1560.

rèrent successivement plusieurs des princes de cette maison. Il signala l'établissement en France de Claude de Lorraine, premier duc de Guise, comme un événement fatal, et rappela toutes les inquiétudes que ce prince ambitieux avait données à François I<sup>er</sup>. « Si je renouvelle tant » de souvenirs malheureux, dit- » il, c'est afin de vous bien con- » vaincre que chez les hommes » contre lesquels nous allons nous » armer, l'ambition et la cupidité » sont comme héréditaires et peu- » vent porter aux plus grands cri- » mes. Rappelez-vous leur con- » duite passée ; que n'ont-ils point » osé entreprendre ? L'un, commet- » tant de nombreuses injustices, » immolant en foule des victimes

» à sa jalousie, voulut se faire ap- 1560.  
» peler cardinal d'Anjou, dans l'au-  
» dacieux dessein d'acquérir un  
» jour à sa maison le duché d'An-  
» jou qu'il prétendait lui apparte-  
» nir de droit. L'autre, s'appuyant  
» de sa gloire et de ses services,  
» imita ou seconda les excès de son  
» frère, et disposa de la nation  
» comme il avait disposé de l'ar-  
» mée. Et quels étaient ses titres à  
» tant de grandeur et de puis-  
» sance ? S'il sut défendre contre  
» toutes les forces de l'Empire la  
» ville de Metz que le connétable  
» avait prise, il faut admirer en  
» cela son bonheur plutôt que son  
» courage. Charles V eut bien plus  
» à combattre, durant le siège, con-  
» tre la rigueur de la saison et les

1560.

» souffrances qui l'accablaient, que  
» contre le duc de Guise. Au reste,  
» le duc a perdu dans la bataille  
» de Renti la gloire qu'il avait ac-  
» quise au siège de Metz. Il avait  
» quitté le combat lorsque Châtil-  
» lon lui représenta son devoir et  
» le fit revenir dans la mêlée. Le  
» duc ne le lui pardonna jamais,  
» et depuis il lui a fait sentir les  
» effets d'une haine implacable (7).  
» Loin de moi cependant l'idée  
» d'accuser de lâcheté un prince  
» qui s'est signalé tant de fois ! Je  
» conviendrai même que le duc  
» de Guise a fait de grandes ac-  
» tions dans les combats ; mais le  
» bien qu'ont produit ses talents,  
» compensent-ils tout le mal qu'a  
» fait son ambition ? Hé ! plutôt au

» ciel que le duc de Guise n'eût  
» eu ni caractère ni génie ! nous  
» eussions joui d'une paix hono-  
» rable, sous Henri II ; nous n'eus-  
» sions pas fait cette fatale guerre  
» d'Italie qui, appelant toutes nos  
» troupes hors de France, exposa  
» le royaume aux insultes de l'en-  
» nemi. Vous savez les maux dont  
» cette guerre fut la cause ; nous  
» ne pouvons nous les rappeler  
» sans verser des larmes ; cepen-  
» dant les Lorrains s'en applaudis-  
» sent chaque jour, car nos mal-  
» heurs fournirent d'heureuses oc-  
» casions de s'illustrer au duc de  
» Guise qui n'avait pas été heureux  
» en Italie. Délivré d'un concur-  
» rent dangereux par la déplorable  
» bataille de Saint-Quentin, et rap-

1560.

» pelé en France pour prendre le  
» commandement de l'armée qu'il  
» avait fait ôter au duc de Nevers,  
» il dut en partie à d'Andelot la  
» prise de Calais, et à Strozzi celle  
» de Thionville.

» Après la réduction de cette  
» place il devait joindre ses trou-  
» pes à celles de Thermes qui, dans  
» cette assurance, s'était avancé jus-  
» qu'aux Pays-Bas; mais, jaloux de  
» la gloire de ce grand capitaine,  
» il perdit plus de vingt jours, sous  
» prétexte qu'il réparait les forces  
» de ses soldats fatigués, et laissa  
» de Thermes en butte à des enne-  
» mis supérieurs en nombre. Dès  
» lors il pensait à détruire les géné-  
» raux qu'avait la France, afin d'at-  
» tirer à lui seul toute la puissance

» des armes. C'est dans ce même 1560.  
» temps qu'il voulut, pour la pre-  
» mière fois, mais en vain, ôter au  
» connétable prisonnier, la charge  
» de grand maître de la maison  
» du roi.

» Après vous avoir rappelé les  
» crimes du cardinal de Lorraine,  
» et vous avoir mis en garde contre  
» le prestige qui rend le duc de  
» Guise si dangereux, je ne cher-  
» cherai point à vous rappeler ce  
» qui met le comble à notre haine  
» pour les deux frères. Les forces  
» me manquent pour peindre di-  
» gnement cette intolérance que  
» vous savez si cruelle, si perfide,  
» et si puissante quand ils l'ap-  
» puient de leur autorité et de  
» leurs talents réunis; cette intolé-

1560. » France qui n'a pour but ni le bien  
» de l'État, ni celui de la religion,  
» et qui n'est basée que sur l'in-  
» térêt personnel de deux hommes.  
» Nous avons tout à craindre de  
» l'odieuse politique des Guise, et  
» aujourd'hui plus que jamais, puis-  
» qu'ils sont les seuls maîtres de la  
» France. Déjà ils ont tout boule-  
» versé, tout changé dans l'État ;  
» leurs créatures seules peuvent  
» avoir part à l'administration ; il  
» faut ramper pour parvenir à  
» l'honneur de servir ces étrangers.  
» Rappelez-vous la manière dont  
» on reçut cette foule d'hommes  
» utiles à l'État qui, ayant prêté  
» leurs biens au roi ou les ayant  
» prodigués pour son service, vin-  
» rent à la cour demander ce qui

» leur était dû d'argent ou d'hon- 1560.  
» neurs : on leur présenta pour  
» paiement ou récompense une  
» mort infâme ! Souffrirons-nous  
» de tels excès ? Attendrons-nous  
» pour nous armer, que la situa-  
» tion de l'État soit tout-à-fait dé-  
» sespérée ? Sera-t-il temps d'agir  
» lorsque le clergé aura vu s'aug-  
» menter encore son autorité, lors-  
» que la noblesse sera détruite,  
» quand toute liberté aura été  
» ravie aux magistrats, quand le  
» peuple sera réduit à la dernière  
» misère ? Attendrons-nous enfin  
» que les calamités publiques aient  
» justifié les craintes de François  
» I<sup>er</sup>, et que ces maîtres cruels,  
» ces ennemis de la France, for-  
» tifiés par notre faiblesse, se soient

1560. » mis au-dessus de toute attaque ?  
» Les laisserons-nous encore dés-  
» honorer le nom français en em-  
» ployant chaque jour les accusa-  
» tions fausses, les calomnies, les  
» prescriptions, les meurtres et  
» les supplices ? S'étant fait haïr de  
» tous les Français, ils les craignent  
» et les détestent tous, et ne par-  
» donneront à aucun ; prévenons  
» donc leur haine puisque nous  
» la connaissons, et rompons nos  
» chaînes.
- » Si les Guise se couvrent du  
» nom sacré du Roi et font passer  
» pour rebelles ceux qui atta-  
» quent leur injuste pouvoir et de-  
» mandent l'assemblée des États-  
» généraux, sachez ne vous point  
» laisser intimider par l'apparence

» de justice qu'ils usurpent. Vous  
» seuls vous voulez agir dans les  
» vrais intérêts du roi. Son nom  
» ne doit point servir d'égide à des  
» hommes qui ne l'épargnent pas  
» lui-même. Vous savez les bruits  
» honteux qu'ils ont fait courir sur  
» sa maladie, et qu'ils veulent en  
» vain nous attribuer. Combien  
» de fois ils ont annoncé que sa  
» mort était prochaine ! Et répéter  
» si souvent qu'on craint un évé-  
» ment, n'est-ce pas dénoter qu'on  
» le désire, n'est-ce pas en quel-  
» que sorte y préparer les autres ?  
» Oui, la vie de François II,  
» comme le gouvernement de l'É-  
» tat, est en danger entre les  
» mains des Guise, et c'est à nous  
» à avoir véritablement pour la

1560.

1560.

» vie de ce prince les craintes  
» qu'ils affectent. Nous qui sou-  
» haitons avec tant d'ardeur que  
» sa santé se raffermisse, que sa  
» vie soit longue et heureuse ; nous  
» qui ne cessons d'adresser pour  
» lui des vœux au ciel, attendant  
» impatiemment ces jours fortunés  
» où, gouvernant par lui-même, il  
» pourra enfin entendre nos plain-  
» tes, et satisfaire à nos justes ré-  
» clamations !

» Armons-nous donc, les mo-  
» ments sont précieux ; armons-  
» nous puisque cette vie, dont dé-  
» pend le salut de l'État, est en  
» péril. Nous devons au roi, à la  
» France, à notre religion, d'ex-  
» poser nos vies et nos biens pour  
» prévenir les malheurs qui les

» menacent, et chasser de la cour  
» les Guise, auteurs de tous les  
» maux !

1560.

» O vous ! conjurés , qui m'en-  
» tendez, je veux, pour rassurer  
» entièrement vos consciences sur  
» mes intentions, je veux protes-  
» ter devant vous de leur pureté.  
» Oui, j'atteste, je jure, je prends  
» Dieu à témoin, que je ne dirai,  
» ne ferai jamais rien contre le  
» roi, contre la reine sa mère, les  
» princes ses frères, et ceux de son  
» sang ; mais qu'au contraire je  
» défendrai jusqu'au dernier sou-  
» pir la majesté du trône, l'au-  
» torité des lois, et la liberté de  
» la patrie ! »

A ces mots les conjurés se levè-  
rent ; tous étaient animés d'un saint

1560.

zèle, tous étaient transportés d'ardeur et d'impatience ; les yeux fixés sur La Renaudie, ils avaient écouté en frémissant le discours qui était sorti de sa bouche ; ils s'étaient associés à chacune de ses sensations ; leurs cœurs s'élançaient vers le sien. Tout était devenu généreux, tout était pur en eux. Ils se trouvaient dans un de ces moments que l'enthousiasme produit, où l'homme, dégagé de toute personnalité, est aussi divin que sa nature le comporte. Ils ne songeaient qu'à des sacrifices, et de nobles larmes remplissaient leurs yeux. Le dévouement dont ils se sentaient capables, exerçant son heureuse influence, les avait rendus dignes de s'attendrir aux mots de patrie et de li-

berté, et ces mots prononcés augmentaient ce dévouement : ainsi dans de grandes âmes les grands sentiments se fortifient les uns des autres. « Vous m'avez compris, s'écria » La Renaudie, m'approuvez-vous ? » voulez-vous me seconder ? » On ne répondit que par un cri unanime ; pas un des nombreux conjurés n'hésita, pas un, sachant les dangers de l'entreprise, ne demanda du temps pour se déterminer. Seulement un homme égaré par la haine, et passant les bornes que l'assemblée, dont il n'était pas digne de faire partie, avait gardées, s'écria qu'il fallait faire un sacrifice à Dieu de toute la race de Henri II, qui avait si cruellement persécuté l'Évangile, et choisir pour

1560.

1560.

monarque un prince fidèle et soumis à la parole de Dieu. Il voulait désigner le prince de Condé. A cet affreux discours les conjurés pâlirent, et Saint-Romain, gentilhomme Normand, s'élançant indigné vers La Renaudie, protesta que si d'autres encore témoignaient un semblable dessein, il en avertirait le roi, fût-ce au moment même de l'entreprise, et qu'il se ferait plutôt tuer à ses pieds que de souffrir l'accomplissement du crime. La Renaudie approuvant son noble emportement fit aussitôt dresser une protestation dont il avait déjà le projet, et par laquelle tous les conjurés attestèrent, comme lui, la pureté de leurs intentions. Ils se lièrent ensuite par un serment

généreux et solennel. Alors La Renaudie leur nomma le prince de Condé comme le véritable chef de la conjuration. On lut les actes et les informations contre les Guise, ainsi que les décisions des docteurs en droit et en théologie, et on confirma l'adoption du plan de la conjuration fait à La Ferté. Le jour de son exécution fut fixé au 15 de mars. 1560.

Avant de se séparer, les conjurés tirèrent au sort les provinces dont chacun devait conduire les secours. La Gascogne échut au seigneur de La Motte Castelnau de Chalosse; le Béarn à Mazère, capitaine distingué; Limoge et le Périgord à Dumeuil; le Poitou, le pays d'Aunis et l'Angoumois à Maille de Brezé;

1560.

l'Anjou et le Maine à La Chesnelaye; la Normandie à Saint-Marie; la Picardie à Cogneville; la Champagne au jeune Ferrière Maligni; la Provence à Châteauvieux.

On nomma aussi plusieurs gentilshommes qui, dispersés dans le royaume, devaient empêcher que le peuple ne se soulevât au bruit d'une conjuration, et qu'on n'envoyât du secours aux princes lorrains. Les choses furent réglées à Nantes avec beaucoup de sagesse et de prévoyance. Les plus considérables d'entre les conjurés devaient lever des troupes; ceux auxquels on partagea les provinces, devaient agir tous dans le même sens, et tous contribuer, quand il en serait temps, à la grande opé-

ration du chef. Le devoir de chacun fut prescrit, rien ne devait entraver les opérations concertées; on voulut mettre de l'ordre dans le désordre même. 1560.

XXVII. Les conjurés quittèrent Nantes, les uns sous prétexte d'un mariage, les autres d'un procès; et les différents chefs auxquels on avait donné la direction des provinces, et ceux qu'on avait chargés de lever des troupes, se rendant aux différents lieux qui leur étaient assignés, commencèrent avec zèle à s'acquitter de leur devoir. En très-peu de temps et secrètement, ils gagnèrent un grand nombre de personnes de toutes conditions. Elles étaient prêtes à les suivre et à les seconder au

1560.

péril de leur vie, applaudissant au motif de la conjuration, sans en approfondir le plan et le but, et se fiant seulement à l'assurance qu'elles recevaient qu'on agissait dans les intérêts du peuple, et pour son bonheur et son repos. Déjà les troupes des provinces les plus éloignées étaient en mouvement; remplies d'espérance et de zèle, elles s'avançaient par pelotons qui grossissaient à mesure qu'ils approchaient, et le centre du royaume se remplissait de troupes. Afin de ne pas exciter de soupçons, les soldats conjurés agissaient en silence; et ayant pour se reconnaître un éteuf noir et blanc (8), ils marchaient déguisés et durant la nuit. Tantôt ils se séparaient, tantôt ils cachaient.

leurs armes ; mais dispersés ou armés , ils se dirigeaient toujours sur le même point ; ils marchaient tous vers Blois où le roi et la cour venaient d'arriver.

1560.

XXVIII. Le prince de Condé, de son côté, s'acheminait à petites journées vers cette ville et la cour, afin d'être témoin de l'événement, et de pouvoir, selon que les circonstances l'ordonneraient, adopter promptement le parti qu'il jugerait le meilleur. Coligny affectant, avec son adresse ordinaire, une neutralité qui n'était pas dans sa nature, s'était retiré dans sa maison de Châtillon, déclarant qu'il voulait désormais y vivre en homme privé sans s'inquiéter du gouvernement actuel et des affaires pu-

1560.

bliques. Le fait est qu'après avoir donné la première impulsion au prince de Condé et aux mécontents, et les avoir rattachés aux calvinistes plus nombreux, sa prévoyance s'était effrayée de l'œuvre de sa politique; qu'il redoutait l'issue d'une conjuration trop audacieuse, et qu'aussi bon citoyen que prudent conspirateur, il croyait devoir se maintenir dans la possibilité de servir toujours son pays, quoi qu'il pût arriver. Tel était Coligny, alliant à tout son amour pour la patrie, à tout son zèle pour la liberté, une prudence qui ne lui permettait jamais de s'aveugler, et cette défiance, digne fille des persécutions religieuses et de la probité catholique. Plus honorable

dans ses motifs d'inaction momentanée que son oncle, le connétable, qui, inquiet pour sa religion depuis l'alliance des mécontents avec les calvinistes, avait abandonné les intérêts des hommes pour ceux de l'église; et que sa femme et son fils avaient décidé à rester au moins neutre, en lui représentant vivement que le titre qu'il portait de *premier baron chrétien*, ne lui permettait pas de continuer ses liaisons avec des hommes qui abandonnaient la religion catholique; raison bien trouvée, bien convaincante; digne motif de conduite pour une conscience aussi éclairée!

## LIVRE III.

XXIX. Sécurité des Guise et de la cour à Blois. — XXX. Découverte de la conjuration. — XXXI. Délibération secrète du Roi, de sa mère et des Guise. — XXXII. Départ pour Amboise. — XXXIII. Révélations d'Avenelles. — XXXIV. Effroi de la cour. Arrivée des trois Châtillon. — XXXV. Édit de tolérance. Mesure des Guise. — XXXVI. Intrépidité du prince de Condé. — XXXVII. Intrépidité de La Renaudie. Son discours aux conjurés, et son nouveau plan d'opération. — XXXVIII. Révélations de Lignièrès. — XXXIX. Nouvelles mesures prises par les Guise. — XL. Échec du comte de Sancerre à Tours. — XLI. Événements de Noisai et leurs suites. — XLII.

Défaite d'une partie des conjurés, et terreur d'Amboise. — XLIII. Adresse des Guise et augmentation de leur puissance. Faible opposition qu'y met Olivier. — XLIV. Édit de tolérance. — XLV. Mort de La Renaudie. — XLVI. Dernière et malheureuse tentative des conjurés. — XLVII. Vengeances et supplices. — XLVIII. Dépôts de La Bigne. — XLIX. Procès de Raunay, Mazère et Castelnau. — L. Condamnation et mort de Castelnau et des autres. — LI. Douleur de la duchesse de Guise et du duc de Nemours. — LII. Humanité de Catherine de Médicis. — LIII. Intérêt général qu'inspirent les conjurés. — LIV. Fuite de Maligni. — LV. Colère du Roi excitée par les Guise contre le prince de Condé, qui se justifie. Conduite du Roi de Navarre. Départ du prince de Condé. — LVI. Départ des Châtillon. — LVII. Mort d'Olivier. — LVIII. L'Hôpital lui succède.

— LIX. Le Roi fait part de la conjuration à la France et aux puissances étrangères. — LX. Montmorency au parlement. — LXI. Conduite du parlement. — LXI. Conclusion sur l'état de la France.

---

1560.

**XXIX.** Cependant les Guise, dans une sécurité profonde, étaient à Blois au milieu des plaisirs de la cour. Chaque jour amenait de nouveaux divertissements. La reine mère, sans cesse entourée de ses enfants et de ses filles d'honneur, cherchait à distraire et à égayer le roi malade; la cour suivait son exemple, et tout à Blois se ressentait de la présence de Médicis. François de Guise n'était point indifférent à ses fêtes, et le cardi-

nal de Lorraine savait, quand il le voulait, oublier la dignité de cardinal. Durant des distractions si favorables aux conjurés, aucun Français ne révélait aux Guise le secret de la conjuration ; tant la haine qu'on leur portait était devenue générale, tant le vœu de leur chute était celui de la nation ! Leurs espions même se taisaient, soit qu'ils fussent dans l'ignorance des mouvements opérés, soit qu'eux-mêmes se ralliassent aux espérances communes.

XXX. Une volonté si unanime, si respectable, celle de presque tout un peuple opprimé, ne devait cependant pas s'accomplir ; et toutes ces démarches pour former un puissant parti, tout ce zèle pour

1560.

le rallier, toute cette éloquence pour le convaincre et l'enflammer, et tout ce mystère pour en cacher les desseins et les opérations; tant d'efforts de vertu ne devaient être qu'inutiles; ils ne devaient que rendre plus affreuses de cruelles destinées; ils n'avaient à produire que des jours d'épouvante et de sang. Du moment où les Guise vont savoir que leur sûreté est menacée, tout va changer; et de même que jusqu'ici nous avons vu successivement l'amour de la patrie, la confiance et l'ardeur animer les conjurés, de même nous allons voir successivement planer sur eux l'effroi, le désespoir et la mort.

Ce fut des pays étrangers que les Guise reçurent les premiers aver-

tissements qu'un complot se tramait contre eux. Des lettres d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, des Pays-Bas, portèrent l'alarme dans le conseil du roi; le cardinal Gravelle, ministre de Philippe II, écrivit au cardinal de Lorraine qu'une conjuration menaçait ses jours et ceux de son frère.

XXXI. A cette nouvelle, les Guise et la reine-mère se rassemblèrent chez le roi pour délibérer sur les mesures à prendre dans ce moment dangereux. Ils parlèrent vivement des projets téméraires des conjurés. Le duc disait que leur dessein était de changer la religion, et d'établir en France une république semblable à celle des Suisses. Le cardinal s'écriait qu'ils voulaient

1560.

bouleverser l'Etat et attenter à la vie du roi.

Le jeune monarque effrayé de ces discours, mais ne pouvant croire que les Français qu'il aimait eussent pour lui tant de haine, dit aux Guise en pleurant : « Qu'ai-je donc » fait à mon peuple pour l'amener » à me vouloir tant de mal ? N'est- » ce point à vous qu'on en veut, » messieurs, et ne serait-il pas à » propos que vous vous retirassiez » pour quelque temps afin de voir » si votre absence ne ferait point » cesser les désordres ? » A ces mots le cardinal lança sur la reine mère un regard qui lui fit baisser les yeux, et qui était à la fois un reproche de ce que le roi pouvait penser ainsi, et un ordre de lui

répondre elle-même. Alors cette princesse, qui commençait à désirer plus encore que son fils, l'éloignement des Lorrains (9), se vit forcée de les soutenir auprès de lui ; dissimulant sa haine naissante, elle rappela au roi tout ce qu'il devait à ses ministres ; elle lui vanta leurs services avec cette flatterie habile qu'elle employait ordinairement quand elle voulait faire valoir auprès de son fils un de ses sujets, flatterie trop connue des Guise pour qu'elle pût se dispenser de l'employer pour eux. Elle répéta au roi affligé que ces princes étaient seuls capables de raffermir l'Etat ébranlé, et que loin que le moment fût venu de les éloigner, jamais leur génie n'avait

1560.

1560.

été plus nécessaire à la France. Le roi sembla la croire ; il la remercia ainsi que ses ministres, et les avis s'ouvrirent sur les résolutions à prendre.

Le cardinal de Lorraine effrayé au seul nom des armes, et perdant le courage avec la sécurité, opina pour les mesures extrêmes : « Il » faut, dit-il, appeler la noblesse » des provinces voisines, tirer les » soldats des garnisons d'alentour » pour en faire un corps d'infanterie, et dépêcher des courriers à » tous les gouverneurs du royaume » avec ordre exprès de se mettre » à l'instant en campagne, et de » tomber vigoureusement sur tous » ceux qu'ils rencontreront armés. Il faut n'épargner ni les

» menâces, ni les supplicés : point  
» de faiblesse ou de négligence ;  
» et soyez sûrs que dès que les con-  
» jurés se verront découverts, dès  
» qu'ils sauront qu'on les attend  
» avec des préparatifs dont la re-  
» nommée augmentera encore l'é-  
» tendue, ils se disperseront d'eux-  
» mêmes, et ne voudront point,  
» par une dernière tentative, ha-  
» sarder leur vie et s'ôter tout es-  
» poir de salut. » Mais le duc de  
Guise que les plus grands périls ne  
pouvaient ébranler, et que sa force  
d'âme maintenait toujours libre  
d'esprit et maître de son génie,  
le duc de Guise s'opposa à l'avis  
du cardinal. Il méprisait les forces  
des conjurés, et grand capitaine,  
il riait des efforts projetés par une

1560.

multitude en désordre qui n'avait  
ni discipline, ni expérience : « Em-  
» ployer les mesures que vous pro-  
» posez, dit-il au cardinal, ce se-  
» rait différer le mal et non l'é-  
» teindre ; il pourrait au contraire  
» s'accroître en silence pour écla-  
» ter d'une manière plus terrible  
» et plus dangereuse. Mon avis  
» est qu'il faut dissimuler et sem-  
» bler ne rien savoir de l'entre-  
» prise, afin d'encourager par là  
» les conjurés, et de les laisser ve-  
» nir au point où l'on pourra les  
» accabler tous ensemble avec un  
» éclat capable d'épouvanter désor-  
» mais les conspirateurs. Punir sé-  
» parément une partie des conju-  
» rés, ce serait donner sujet aux  
» mécontents de blâmer la tyrannie

» du gouvernement; le peuple, peu  
» accoutumé aux suites d'une rébel- 1560.  
» lion si manifeste, aurait peine à  
» la croire véritable, et on finirait  
» par regarder cette conjuration  
» comme une œuvre de la poli-  
» tique des ministres, fabriquée  
» dans la seule intention de dé-  
» couvrir leurs ennemis, de les  
» exciter pour les perdre, et d'af-  
» fermir ainsi leur puissance. Au  
» contraire, par la mesure que je  
» propose, le gouvernement se  
» mettra à l'abri de toute calom-  
» nie, et pourra faire connaître  
» au monde entier la nécessité des  
» mesures qu'il aura prises, et toute  
» la sagesse et l'habileté de sa con-  
» duite. »

C'est une habitude naturelle aux

1560.

âmes étroites et égoïstes de chercher un avantage personnel dans les grandes circonstances où l'homme vertueux s'oublie toujours. Catherine vit un rôle pour elle , et un rôle qu'elle était sûre de jouer avec succès , dans la conduite , si bien en harmonie avec son caractère , que le duc de Guise proposait d'adopter par politique. Elle ne balança donc pas ; et se rangeant de son avis , elle se prépara à ce rôle en continuant de combler les Guise des louanges que son cœur perfide leur refusait en secret. Peut-être fut-ce aussi parce qu'elle ne partagea pas les opinions du duc de Guise qu'elle sembla les adopter ; peut-être fatiguée de la supériorité des Lorrains , espérait-elle , sans

plus de réflexions , que les succès des conjurés pourraient l'en délivrer et briser un pouvoir contre lequel sa haine nouvelle craignait de devoir toujours échouer. Appuyé par la reine-mère , le duc de Guise l'emporta dans le conseil ; il fut décidé qu'on dissimulerait tant que la prudence n'en ordonnerait pas autrement ; et , pour attendre en sûreté jusque-là , on s'arrêta à une mesure utile et sage.

XXXII. On convint qu'il fallait quitter Blois , ville située dans un pays plat et découvert , et qui n'avait ni armes ni provisions de guerre , et se retirer à Amboise , petite ville , à dix lieues de Blois , située sur la rivière de la Loire , entourée de bois qui la fortifient na-

1560.

turellement, facile à défendre avec peu de monde, et munie d'un château assez fort pour résister à quelques tentatives hardies, et attendre du secours.

Le duc de Guise y conduisit le roi et toute la cour comme pour leur procurer une partie de plaisir. A peine venait-il de quitter Blois, que le cardinal, resté dans cette ville, acquit la certitude des projets attribués aux conjurés. Leur secret fut entièrement divulgué, et l'on était loin de prévoir quel homme serait la première cause de sa pleine découverte.

XXXIII. La Renaudie, après avoir quitté Nantes, était allé à Blois faire son rapport au prince de Condé. De là, il était parti

pour parcourir encore quelques provinces, et s'entendre avec de nouveaux conjurés; ensuite il s'était rendu à Paris pour y voir les protestants, et surtout La Roche-Chandieu, ministre calviniste, auquel il fit part de ce qui s'était passé à Nantes.

1560.

La Renaudie logeait à Paris, au faubourg Saint-Germain, chez Avenelles, avocat assez habile, et depuis peu de temps calviniste. Cet homme voyant sa maison devenir le rendez-vous d'une foule de protestants suspects ou inconnus, et sachant que chaque jour La Roche-Chandieu y venait causer longtemps avec La Renaudie, commença à s'inquiéter; et bientôt se rendant chez son hôte, il lui déclara

1560.

que les assemblées qui se réunissaient dans sa maison, lui paraissaient dangereuses, qu'il ne voulait point attirer sur lui les soupçons ou la colère du gouvernement, et enfin il pria La Renaudie de chercher un autre logement. Le chef des conjurés sachant qu'Avenelles était calviniste, le connaissant depuis long-temps, et croyant pouvoir se fier à sa discrétion, lui dit quelques mots de ses desseins pour l'engager à lui laisser sa maison, déjà connue de tous les conjurés qui étaient à Paris. Avenelles persista dans ses refus; La Renaudie espérant toujours vaincre sa résistance, lui parla plus ouvertement. Avenelles, effrayé de son dessein, lui en démontra toute l'impru-

1560.  
dence. Le chef des conjurés voulant le rassurer , lui fit , avec feu , l'énumération de ses ressources ; et emporté par son ardeur et sa jeunesse , embellissant ses projets de tout le charme de son éloquence , il découvrit à Avenelles la conjuration toute entière. Le voyant ébranlé il le laissa , et , le jugeant d'après son cœur indépendant , il ne douta pas d'avoir acquis un conjuré de plus.

Mais Avenelles était loin encore de prendre une résolution. Partagé entre ce qu'il croyait ses devoirs de citoyen et de calviniste , qu'il ne confondait pas ; détestant l'intolérance et respectant cependant le pouvoir dont elle émanait ; troublé par une conscience délicate , il ne

1560.

frémissait pas moins de seconder les desseins de La Renaudie que de les révéler. Fixant tour à tour son attention sur l'un ou l'autre des partis qu'il avait à prendre , il y voyait tour à tour pour la France les plus grands avantages ; son irrésolution s'accroissant à chaque instant , ne produisait que l'irrésolution ; et son imagination se troublant de plus en plus , ne faisait que le tourmenter et le désespérer. Enfin , après une longue hésitation , le parti le plus conforme à son âme faible , celui qui était le plus dans l'ordre ordinaire , et qui devait maintenir les choses établies , l'emporta. Il courut chez Lalamant Vouzay , maître des requêtes , un des confidens du cardinal de Lor-

raïne , et lui apprit la conjuration , en présence de Milet , secrétaire du duc de Guise. Son récit parut incroyable. Cependant comme les Guise recevaient chaque jour , des pays étrangers , plusieurs courriers qui les avertissaient d'une conspiration contre eux , Lalamant ne crut pas devoir négliger cet avis , et conseilla à Milet de se rendre à Blois avec Avenelles. 156d.

Ils y arrivèrent au moment où le duc de Guise venait de quitter cette ville avec le roi et la cour , et ce fut alors que le cardinal de Lorraine , resté à Amboise , apprit en détail les desseins des conjurés. Avenelles lui dénonça plusieurs d'entre eux , au nombre desquels se trouvait un gentilhomme dont le

1560.

frère était à la cour. Celui-ci, par ordre du cardinal, fit venir son frère, qui, séduit par les promesses ou intimidé par les menaces, confirma les circonstances d'un complot qu'on n'hésita plus à regarder comme certain. Le cardinal de Lorraine, épouvanté, conduisit à l'instant Avenelles à Amboise, et lui fit répéter devant le duc de Guise tout ce qu'il avait déjà dit. Les deux frères, étonnés de l'habileté des conjurés et du mystère qui avait entouré toutes leurs démarches, sentirent l'importance de ces nouvelles révélations ; ils jugèrent prudent de faire conduire Avenelles dans une tour d'Amboise, pour y rester prisonnier, afin que si ses révélations se trouvaient

fausses, on apprit de lui les raisons d'une si noire calomnie, ou qu'au contraire, si elles étaient vraies, on se servit de son témoignage pour convaincre les coupables. 1560.

XXXIV. Les dénonciations d'Avenelles remplirent la cour d'effroi; tout y prit un caractère alarmant. Le maréchal François de Montmorency, fils du connétable, eut ordre d'envoyer à Amboise, avec une sûre escorte, Robert Stuart, Anselme de Sourselles, et le gouverneur de Saint-Aignan, déjà prisonniers à Vincennes et qu'on croyait complices. Ils furent conduits séparément et déguisés, afin qu'ils ne pussent se parler ni être reconnus.

Les Guise, qui soupçonnaient

1560.

l'amiral de Coligny et d'Andelot d'être de la conjuration, et qui craignaient leur influence et plus encore leur grand courage, engagèrent la reine-mère à leur écrire des lettres pleines de confiance et d'affection pour les inviter à venir à la cour l'aider de leurs conseils dans une affaire importante. Les trois Châtillons accoururent à sa voix. A leur arrivée ils furent introduits dans le cabinet de Catherine en présence du chancelier Olivier. Coligny, ayant obtenu la permission de parler, s'éleva vivement contre la mauvaise administration de l'Etat; il dit que les peuples étaient malheureux et irrités, et qu'il ne connaissait qu'un moyen pour adoucir leur sort et

les calmer : c'était de suspendre dans toute la France les supplices des protestants , et d'accorder la liberté de conscience , jusqu'à ce qu'un concile eût décidé les différens sur les matières de religion. Olivier , zélé pour la réforme de l'église , et abhorrant les persécutions religieuses , écouta Coligny avec attention. Il approuva son opinion , la communiqua aux Guise , et appuyé de la reine-mère qui cédaît à l'ascendant de Coligny , il la soutint auprès d'eux avec toute la chaleur d'un véritable ami de l'humanité.

XXXV. Les Guise approuvèrent les conseils du chancelier , mais ils ne les suivirent point dans la vertueuse intention où ils étaient don-

1560. nés ; ils ne songèrent point à adoucir le sort du peuple , mais seulement à prévenir sa fureur.

11 mars.

Aussi , en publiant un édit favorable aux protestants , ils exceptèrent de l'amnistie générale les prédicateurs calvinistes , et ceux qui sous prétexte de la religion avaient , disaient-ils , formé des complots contre la vie du roi , des reines , des frères du roi , et des ministres. Et mesure odieuse , et digne de la *tolérance* de Catherine de Médicis et du cardinal ! on porta sur les registres du parlement où l'édit fut enregistré , un arrêt secret qui devait servir de règle lorsqu'il s'agirait de son exécution ou de son interprétation. En même temps , les Guise écrivirent aux gouverneurs

des villes et des provinces pour leur ordonner d'arrêter tous les gens armés, cavaliers ou fantassins, qui se dirigeraient vers Amboise. Ils envoyèrent des officiers dans toutes les provinces pour lever des troupes et exhorter les gentilshommes à s'armer pour leur roi. La France était toute entière agitée ; avec des sentimens divers , chacun tremblait , tout était en mouvement ; nulle part le repos , nulle part l'indifférence.

XXXVI. Le prince de Condé , absent de la cour , y retournait quand il rencontra Marsili de Sipierre , envoyé par les Guise à Orléans , qui lui apprit que la conjuration était découverte. Ce prince intrépide , affligé sans doute mais

1560.

non découragé, ne balançâ pas et continua sa route.

**XXXVII.** Mais le plus admirable, le plus grand par sa constance, fut La Renaudie. Instruit que la conjuration était découverte et que la cour était à Amboise, il ne persista pas moins dans ses desseins ; et, servant encore d'exemple à son parti, il trouva la même fidélité chez les conjurés.

Il leur donna rendez-vous à Carrelière en Vendômois, lieu peu éloigné d'Amboise où ils arrivèrent bientôt de tous côtés.

4 mars.

Ils se retrouvaient malheureux, mais toujours dans les mêmes dispositions, et avec un courage d'autant plus grand que leurs espérances n'étaient plus les mêmes ; ils étaient

menacés partout, et avaient moins à aspirer au succès qu'à une mort glorieuse. Cependant La Renaudie, par des mesures savantes, chercha à rendre encore le succès possible. Entouré des conjurés, résolu de mourir avec eux, mais de ne rien négliger pour les sauver avec la patrie, il raffermissait leur intrépidité de son regard et de sa voix :  
« Amis, leur dit-il, je sais vos ré-  
» solutions, et je viens m'entendre  
» une dernière fois avec vous pour  
» ne plus vous retrouver que sur  
» une terre rendue libre par vos  
» mains ou dans un monde exempt  
» des passions humaines. Je sais  
» vos résolutions ! elles sont can-  
» formes aux miennes ; et pour-  
» raient-elles ne pas l'être ! après

1560.

» le dessein qui nous a réunis ,  
» voudrions-nous aujourd'hui nous  
» disperser ? laisserions-nous s'é-  
» chapper la seule occasion de  
» sauver l'Etat qui puisse jamais  
» s'offrir à nous ? Désormais sur-  
» veillés de tous côtés, irions-nous  
» en proie à d'inutiles et déchirants  
» regrets , vieillir oisifs dans nos  
» châteaux ? Irions-nous dans une  
» paix profonde pleurer sur la pa-  
» trie et maudire les tyrans ? En  
» aurions-nous le droit, si nous n'a-  
» vions pas su nous armer contre  
» eux et mourir pour elle ? Non ;  
» de plus généreux destins nous at-  
» tendent. Notre courage augmen-  
» tera avec nos justes craintes ; il  
» puisera de notre désespoir une  
» force nouvelle , et nous saurons

» garder ainsi dans notre carac-  
» tère , ces proportions que la na-  
» ture a voulues , qui font la per-  
» fection de tout être moral , et  
» qui seront pour nous le garant de  
» notre toute-puissance et de nos  
» succès. S'il faut mourir malgré  
» tout , mon sacrifice est fait ; il  
» est entier , il est plein , il est  
» digne de la patrie qui veut bien  
» l'accepter. Que mon sang purifié  
» coule pour elle ! mon âme qui  
» lui doit sa grandeur se dévoue à  
» sa cause sacrée.

» Et vous conjurés , vous amis ,  
» dont les vœux sont les mêmes ,  
» élevez vos cœurs et votre courage  
» pour nos derniers efforts ; mar-  
» chons d'un pas également rapide  
» vers le triomphe ou la mort ; ce

1566.

156e.

» sera marcher également vers la  
» gloire et la vertu.

» J'ai pris des mesures qui doi-  
» vent vous rendre la confiance et  
» l'espoir ; des troupes nombreuses  
» s'avancent pour nous soutenir.

» J'envoie près d'Amboise cinq  
» cents hommes de cavalerie dont  
» la valeur est aussi intrépide que

» la naissance illustre, et une troupe  
» de fantassins choisis. Le jeune

» Maligni en détachera soixante  
» hommes qu'il mènera à Am-

» boise, au prince de Condé, et  
» qui, ayant laissé leurs chevaux

» dans la forêt, se disperseront  
» dans la ville et s'y logeront dans

» des auberges ou autres lieux pu-  
» blics, afin d'être prêts au premier

» signal de Maligni pour soutenir

» le lieutenant Saint-Sire, qui avec  
» trente officiers doit se glisser dans  
» le château d'Amboise. Pour moi,  
» la veille du jour de l'exécution,  
» je me rendrai sur le soir à Noisai,  
» à deux lieues d'Amboise, avec  
» le reste des soldats. Castelnau et  
» Mazèrey arriveront bientôt après.  
» Le lendemain j'enverrai par pe-  
» tites troupes mes soldats à Am-  
» boise pour éloigner tout soup-  
» çon. Moi-même enfin je m'y  
» rendrai à midi, et je m'empa-  
» rerai des portes du château avec  
» une partie de mes troupes, tandis  
» que l'autre s'assurera des Lor-  
» rains. Un signal donné d'une  
» des tours fera avancer le reste  
» des soldats cachés dans la fo-  
» rêt, et ils pénétreront dans le

1560.

» château par la porte d'un jardin.  
» La translation de Blois à An-  
» boise, qui a retardé nos opéra-  
» tions, nous force à fixer au  
» 17 mars le jour de l'exécution  
» qui devait avoir lieu le 15. »

XXXVIII. Tout marcha bien-  
tôt selon les vœux de La Renaudie ;  
ses ordres étaient exactement suivis,  
on pouvait raisonnablement espé-  
rer de les voir couronner du succès,  
quand la veille du grand jour, un des  
conjurés, le capitaine Lignières, ef-  
frayé de tout ce qui se préparait, et  
témoin des dernières résolutions  
de ses compagnons, courut, se-  
cond Avenelles, révéler à la reine-  
mère tout le plan de la conjuration  
raffermie, les noms des chefs, ceux  
des lieux par où ils devaient entrer

dans la ville, et toutes les circonstances enfin dans lesquelles ils comptaient signaler leurs derniers efforts.

1560.

XXXIX. La reine-mère fit aussitôt appeler les Guise et leur fit part avec fermeté de ce dernier avertissement. Le duc réunit plusieurs volontaires qui étaient venus offrir leurs services au roi, et les envoya vers la forêt pour s'emparer de tous ceux qui voudraient y pénétrer le jour ou la nuit. Ils allèrent d'abord à la Fredonnière, lieu où les conjurés étaient convenus de s'assembler, avant de savoir que la cour quitterait Blois. Ils y trouvèrent le conjuré d'Avigni qu'ils firent prisonnier avec vingt de ses amis, au moment où, instruit des événe-

1560.

ments, ils allaient fuir ; François et Madelaine Constance, autres conjurés, avertis plus tôt que d'Avigni, avaient déjà quitté la Fredonnière. Beaucoup de conjurés encore furent arrêtés et conduits à Amboise.

Les Guise, pour plus grande sûreté, changèrent la garde du roi, et firent murer la porte du jardin voisin du château. Pour maintenir dans le devoir les villes voisines, ils envoyèrent Louis de Beuil, comte de Sancerre, à Tours; François de Vieilleville Scepaux à Orléans, afin de s'y saisir d'armes qu'Avenelles avait dit devoir passer par cette ville pour parvenir aux conjurés; le maréchal de Thermes à Blois; le prince de Montpensier à Angers; le comte de La Rochefoucault à

Bourges , et Couci-Buri à Poitiers. Ce fut un trait de politique des Guise d'envoyer des seigneurs qui leur étaient suspects dans les villes dont la fidélité leur semblait assurée, et de les éloigner ainsi de la personne du roi.

1560.

XL. Le comte de Sancerre , arrivé à Tours , apprit qu'il y avait des hommes armés dans un faubourg du côté de Duplessis ; il s'y rendit avec ses gens et rencontra Castelnau qu'il avait connu à l'armée, et Mazères. Tous deux avaient des manteaux sur leurs cuirasses ; il leur demanda où ils allaient , et comme ils lui répondirent qu'ils allaient trouver le roi , Sancerre leur représenta qu'ils n'avaient ni l'équipage ni la conte-

1560.

nance de voyageurs, et leur ayant montré les ordres de François II, qui lui prescrivait d'arrêter tous ceux qu'il rencontrerait armés, il se mit en devoir de les faire prisonniers. Mais ceux-ci secondés de leurs gens, furent les plus forts, et non-seulement s'échappèrent, mais contraignirent Sancerre à se retirer dans la ville, sans qu'il y eût de sang répandu. Sancerre appela hautement, dans les rues, du secours contre des criminels de lèze-majesté; il cria plusieurs fois: « Aux armes pour le roi! » mais personne ne sortit des maisons, et il jugea que Castelnau était moins à craindre que les habitants de Tours, dont le plus grand nombre était devenu protestants. Il écrivit au duc

de Guise pour lui faire part de cet événement et lui demander du secours. Sa lettre apporta l'effroi. La belle duchesse de Guise, présente à la lecture qu'en fit son mari, courut chez la reine-mère, dans le désordre d'une toilette interrompue, en criant que tout était perdu. L'alarme se répandit dans la ville. Le duc de Nevers se rendit auprès du roi, qui était encore au lit, et lui dit : « Sire, l'on vient à nous. » A ces mots le roi se leva, s'habilla, et se mit à une des fenêtres du château. Condé l'apercevant d'une brèche où il était monté, entre la ville et le château, lui cria : « Sire, je mourrai pour le service de votre majesté. »

Le duc de Guise fit partir le ma-

1560.

réchal de Saint-André, qui arriva trop tard à Tours : déjà Castelnau avait renvoyé ses troupes au-delà de Saumur, et lui même avait passé la Loire avec Mazères, pour se rendre à Noisai, comme on en était convenu.

XLI. Les Guise, apprenant qu'ils y étaient arrivés, se décidèrent à y envoyer quelqu'un qui sur sa parole les décidât à venir à Amboise. Ils nommèrent pour cette expédition Jacques de Savoie, duc de Nemours, qui reçut leurs ordres avec empressement, sans réflexion, et au refus de Vieilleville dont la prudence ne prévit que trop le vrai projet des Guise, en faisant assurer les conjurés qu'ils pouvaient venir en sûreté. Le duc de Nemours, ac-

compagné de cent hommes de cavalerie choisis à la hâte , surprit et enveloppa Mazères et Raunay qui se promenaient. Castelnau ayant fait avertir La Renaudie du malheur de leurs amis , s'enferma dans le château que Nemours fit entourer par des troupes placées de distance en distance. Après avoir conduit lui-même ses deux prisonniers à Amboise , le duc revint dans la soirée devant le château de Noisai, avec environ cinq cents hommes presque tous officiers de la maison du roi. Castelnau se voyant pressé et pensant que La Renaudie , auquel il avait dépêché un courrier , ne pourrait lui envoyer du secours assez promptement , demanda à conférer avec le duc pour traiter à

l'amiable. Nemours y consentit et commença par lui demander, ainsi qu'à ceux qui l'entouraient, quel motif les avait amenés. Ensuite il ajouta : « Ce n'est point en excitant » des troubles et des factions qu'on » doit chercher à faire connaître au » souverain les vœux de son peuple; » pour lui faire agréer des deman- » des il faut lui présenter d'hum- » bles supplications, et non pas » prendre les armes contre lui, » moyen inconnu aux Français, de » tout temps si soumis et si fidèles » à leurs rois. Mettez donc bas les » armes, retournez dans vos foyers, » et ne déshonorez pas le nom fran- » çais par un crime odieux que » détesterait la postérité. Et moi » je vous jure que si vous suivez

» mes conseils , si vous rentrez  
» dans le devoir , vous pourrez  
» parler au roi en toute sûreté. »  
Les conjurés répondirent au duc  
qu'ils avaient tous chargé Castelnau  
de leurs justes demandes : « Je serai  
» toujours fidèle à mon prince , dit  
» alors Castelnau , et nous sommes  
» loin , mes compagnons et moi ,  
» de vouloir exciter une guerre ci-  
» vile. Nous aurions beaucoup à  
» dire au roi si les princes lorrains  
» le permettaient , et nous ne dou-  
» tons pas qu'il n'écoutât avec bonté  
» les prières de ceux de ses sujets  
» qui ont rendu le plus de ser-  
» vices à l'État. L'orgueil et l'inso-  
» lence des Guise s'opposent seuls à  
» l'union qui devrait exister entre  
» le roi et ses sujets ; ces ambi-

1560. » tieux veulent usurper la cou-  
 » ronne, et déjà ils font les souve-  
 » rains. C'est surtout dans le pro-  
 » jet de nous plaindre de tous deux  
 » au roi que nous nous sommes  
 » assemblés. Nous avons pris les  
 » armes non contre lui, mais contre  
 » eux, et nous croyons en avoir  
 » le droit. Il est temps d'abattre  
 » enfin leur puissance, et d'établir  
 » un gouvernement sage et respec-  
 » table. » A ces mots la foule des  
 conjurés entoure le duc et le supplie  
 de décider François II à les écouter  
 et à éloigner les Guise. Alors Ne-  
 mours, remplissant les ordres qu'il  
 avait reçus, les invite à venir eux-  
 mêmes avec lui parler au roi; il  
 leur promet que leur liberté et leur  
 confiance seront respectées. Il leur

jure sur sa foi de les ramener à Noisai ; il le leur écrit de sa main , et le leur signe du nom de Jacques de Savoie. Les conjurés reçurent sa parole et se fièrent noblement à lui ; quinze d'entre eux le suivirent ; mais dès qu'ils furent arrivés à Amboise , ils furent saisis , enfermés , enchaînés ; ils se trouvèrent prisonniers , au mépris de la foi jurée , dont ils invoquaient en vain la sainteté.

Le duc de Nemours désespéré , partagé entre la colère et l'indignation , fit tout pour obtenir leur délivrance ; il supplia , il menaça , il représenta que son honneur était compromis ; il se fit seconder de l'intercession de la reine-mère , de celle de plusieurs grandes dames

1560.

de la cour, et surtout des prières de la duchesse de Guise dont le cœur, infidèle à un héros, déjà se donnait en secret au duc de Nemours qu'elle épousa dans la suite. Mais les sollicitations de cette belle princesse furent inutiles comme toutes les autres. Elle supplia en vain son mari pour son amant; et vraiment était-ce elle qui devait obtenir de l'un pour l'autre? Le chancelier sollicité aussi par elle lui répondit, ainsi qu'au duc de Nemours et à Catherine, que le roi n'était point tenu à garder sa parole à un rebelle, et qu'on ne devait plus l'importuner de cette affaire sous peine d'encourir son indignation. Quelle réponse pour Olivier!

XLII. Cependant La Renaudie , 1560.  
qui avait appris en chemin le malheur arrivé à Raunai et à Mazères ,  
avançait à grands pas se dirigeant vers Noisai pour y délivrer  
les conjurés qu'il croyait y trouver encore , et de là aller s'emparer  
d'Amboise qu'il pensait trouver 16 mars.  
sans défense et sans troupes. L'infanterie des conjurés qui marchait  
par petites bandes à travers la forêt , ignorant la dernière trahison ,  
fut taillée en pièces , ou prise par des soldats de cavalerie postés en  
différents endroits du bois. Les prisonniers enchaînés furent conduits  
à Amboise en triomphe ; plusieurs , sans avoir été interrogés , furent en  
arrivant pendus aux créneaux des murs du château. Les Guise vou-

1560.

laient la prompté exécution des chefs; Olivier l'empêcha et obtint leur procès sans prévoir qu'il serait cent fois plus déplorable qu'une mort soudaine. La terreur croissait à chaque instant; la vue des supplices, l'attente des événements remplissaient tous les cœurs d'épouvante. On savait que La Renaudie n'était pas désarmé, et son caractère, au défaut de ses forces, augmentait les craintes et l'agitation.

XLIII. Les Guise, habiles à profiter de tous les moments, trouvèrent dans l'effroi de la cour et du peuple une occasion d'augmenter leur puissance. Quand les supplices furent commencés, ils se rendirent tous deux et seuls chez le roi; ils avaient l'air inquiets,

alarmés ; ils semblaient partager la terreur générale ; et combien affreuse et motivée devait paraître au roi une terreur que partageait le duc de Guise ! « L'audace » des conjurés est extrême, dit ce » héros, rien ne peut les décourager, rien ne peut les désarmer. » L'intrépide La Renaudie poursuit » ses hardis desseins ; et il paraît » que des mesures vigoureuses, appuyées d'une main ferme, pourront seules couper le mal dans sa racine et empêcher les désastres. » — « Tout nous confirme, » ajouta le cardinal, que le vrai » dessein des conjurés auquel ils » n'ont point renoncé, est d'attendre à la vie du roi et de la famille royale, comme à la nôtre, et que

1560.

» leur but est de bouleverser en-  
» tièrement l'Etat. L'impossibilité  
» où l'on est d'arrêter tous les chefs  
» des conjurés rend le danger à  
» tous moments plus pressant ; déjà  
» les conjurés armés sont aux portes  
» d'Amboise, plus forts et mieux  
» en ordre qu'on n'avait cru d'a-  
» bord ; le péril et le temps pres-  
» sent ; il faut absolument prendre  
» une résolution. » Le roi trem-  
blant ne savait que répondre ; la  
nature dans ce moment faisant en-  
tendre sa voix à l'âme de ce prince,  
restée toujours jeune et timide, il  
demanda sa mère pour avoir ses  
conseils, et retrouver à ses côtés  
la confiance et le courage. Cathe-  
rine de Médicis était aussi en proie  
à de vives inquiétudes. Le cardinal

fit tout ce qu'il put pour les aug- 1560.  
menter. Chacun paraissait dans la  
consternation ; on voyait la néces-  
sité de se déterminer, et l'on ne  
prenait aucun parti. Enfin le roi se  
sentant incapable de régner dans ce  
moment difficile , se tourna vers le  
duc de Guise , et soit de son propre  
mouvement, soit que sa volonté  
lui eût été dictée, il le nomma lieu-  
tenant-général du royaume, espèce  
de royauté que le duc de Guise  
avait déjà exercée avec tant de  
gloire ! « Je me reconnais trop  
» faible dans cet instant cruel, dit  
» le jeune roi ; monsieur le duc,  
» je vous confie toute ma puis-  
» sance, et je laisse à la vigueur  
» de votre esprit et de votre bras,  
» le soin de nous sauver tous. »

1560.

Ces mots furent un coup de foudre pour Catherine, et la touchèrent jusque dans l'âme. Cependant sa physionomie resta calme, et une foule de considérations se présentant rapidement à son esprit, elle approuva véritablement au même instant la volonté de son fils. Elle pensa qu'il fallait pour sauver l'Etat de l'union dans le conseil du roi, et qu'une opposition de sa part à la nomination du duc y mettrait le désordre; elle pensa que le génie et le courage de ce prince étaient vraiment seuls capables de tout maîtriser; elle pensa enfin qu'en le laissant maître absolu, elle se déchargeait de l'horreur et de la haine qu'allaient inspirer les supplices d'Amboise, et qu'elle se con-

serverait pure encore aux yeux des princes du sang, de la noblesse et du peuple. Ces considérations la déterminant entièrement à appuyer la nomination du duc de Guise, le jour même elle fit faire dans sa chambre l'édit qui le nommait lieutenant-général du royaume. Robertet du Fresne, secrétaire d'État, porta cet édit à sceller au chancelier, qui sachant qu'il avait été fait chez Catherine et y lisant cette clause, *par l'avis du conseil*, s'écria : « Hé quoi ! monsieur, le conseil est-il composé de demoiselles ? je ne puis signer cet édit, et mon cœur s'indigne de ce que vous avez pu y travailler. » Olivier craignait la puissance et la cruauté des Guise ; mais Catherine

1560.

de Médicis, instruite de sa résistance, mit tant d'adresse pour le déterminer, fit si bien valoir tous les motifs qui l'avaient elle-même décidée, et promit si solennellement des édits de tolérance qui succéderaient à celui-ci, que, lorsque le duc de Guise, peu accoutumé à un refus, vint demander vivement au chancelier s'il ne scellerait pas l'édit, ce magistrat répondit qu'il y consentait, et fit enfin ce qu'on exigeait de lui.

18 mars.

XLIV. L'accroissement de la puissance des Guise ne pouvait qu'augmenter la terreur générale; pour la calmer et satisfaire Olivier, Catherine obtint qu'on publierait un nouvel édit, par lequel on faisait grâce à tous ceux qui

avaient pris les armes, s'ils les quittaient dans les vingt-quatre heures, et on permettait aux mécontents d'envoyer au roi de respectueuses remontrances. Mais tout cela n'était que feinte bonté, que tolérance à la Médicis; car tandis qu'on faisait aux protestants des promesses, le conseil de guerre présidé par le maréchal de Saint-André, décidait qu'aucun serment fait à un rebelle ou à un hérétique, ne pouvait être regardé comme sacré; et dans ses jugements, ce conseil de guerre, par une injustice révoltante, absolvait bien plus facilement les catholiques que les protestants, ce qui entretenait la fureur de ces derniers.

XLV. La Renaudie contre le-

1560.

quel on semblait faire tant de grands préparatifs, avançait toujours rapidement vers Amboise, et arriva enfin dans la forêt de Château-Renaud aux portes de cette ville. Là devaient s'éteindre avec sa vie, la force des conjurés basée sur leur union, les craintes du gouvernement, et tout espoir de délivrer bientôt la patrie. Il rencontra une troupe de cavalerie envoyée à la recherche des conjurés, et commandée par son cousin nommé Pardaillan. Il fut reconnu, on l'attaqua; lui et les siens, se défendirent avec la valeur du désespoir. Cependant La Renaudie remarquant que le courage des conjurés commençait à plier devant les vieux soldats de Pardaillan, ne songea

bientôt plus qu'à mourir avec gloire. Plein de cette résolution noble et dernière, animé d'un courage meurtrier, il poussa son cheval contre Pardaillan ; celui-ci accourait lui-même le pistolet à la main ; mais le coup ne partit pas, et La Renaudie perça son adversaire de deux coups d'épée ; au même instant il tomba lui-même frappé d'une balle que lui lança un jeune page de Pardaillan. Le reste des conjurés ou fut tué ou se rendit. Parmi les prisonniers on emmena La Bigne secrétaire de La Renaudie dont on attendait d'importantes révélations. Le corps du chef des conjurés fut porté à Amboise et exposé sur un échafaud avec cette inscription, *chef des rebelles*. Ensuite, selon la

1560.

1560. barbarie du temps, il fut coupé par morceaux, et exposé aux environs de la ville. On trouva sur lui la protestation qui attestait que les conjurés ne s'étaient armés que contre les Guise.

XLVI. Les conjurés qui avaient mis leurs dernières espérances dans les opérations de La Renaudie, regardèrent sa mort comme le coup le plus affreux d'un sort fatal. Ils n'avaient plus de ressource d'aucune façon ni pour vaincre, ni pour éviter les supplices qu'on leur préparait. Semblant encore animés par l'esprit de leur chef, ils résolurent tout à coup de tenter une dernière entreprise, et de se perdre tout-à-fait ou de triompher. Ils se rallièrent aux capitaines Coqueville,

des Champs, Chandieu et surtout La Motte, qu'ils reconnurent pour chef. Leur projet était d'investir le château d'Amboise, et d'y affamer la cour en donnant le temps de s'avancer aux troupes éloignées. Le retard d'un des conjurés empêcha peut-être seul que ce dernier effort du désespoir ne réussît. Chandieu arriva trop tard et en plein jour; ses soldats qui avaient tous des écharpes blanches furent reconnus. On cria aux armes; des soldats furent mis aux portes d'Amboise qu'on ferma; beaucoup de conjurés furent pris; beaucoup d'autres se sauvèrent. On envoya à leur poursuite des troupes qui, entre autres prisonniers, ramenèrent Villemongey de Briquemont. Aux pre-

1560.

1560.

miers cris d'alarme, les Guise s'assurent du prince de Condé qu'ils commençaient à soupçonner, et afin qu'il ne pût contribuer aux mouvements qui agitaient Amboise, ils l'envoyèrent garder une porte en le faisant accompagner par le grand-prieur leur frère et beaucoup de leurs gens. Ils prirent la même précaution pour Coligny et d'Andelot.

XLVII. Cette entreprise des conjurés remplit les Guise de fureur, et ôta au chancelier tout moyen de les excuser désormais. Des troupes nombreuses arrivèrent pour soutenir les vengeances. Il n'y avait pas alors quinze mille hommes enrégimentés dans tout le royaume; mais on avait su en rassembler

assez pour exterminer les conjurés ; et la chose n'était pas difficile puisqu'ils s'avançaient par troupes séparées. L'amnistie accordée par le dernier édit fut révoquée ; on déclara les conjurés indignes de pardon. La clémence fut bannie et l'humanité avec elle. Les prisons ne pouvant plus contenir de prisonniers, on eut ordre de tuer tout ce qu'on rencontrerait d'hommes armés sur les routes et dans la forêt, ce qui donna moyen aux soldats de supposer armés et de tuer comme tels, tous les voyageurs ou marchands dont ils voulurent piller les richesses. Des conjurés prisonniers tous ceux qu'on avait pris armés, furent condamnés à mort ; plus de douze cents périrent de

1560.

divers supplices. On les immolait sans les juger, sans les entendre, comme ces victimes humaines que les Carthaginois vouaient à leurs exécrables dieux; et ces nouveaux sacrifices durèrent un mois! Les rues d'Amboise ruisselaient de sang, la rivière de la Loire était couverte de morts et de mourans, les places publiques étaient hérissées d'échafauds. Et chose inouïe, épouvantable, et faite pour compléter l'horreur de ce tableau, la reine-mère, ses jeunes fils, le roi, Marie Stuart, toutes les dames de la cour, des fenêtres du château, regardaient en manière de divertissement ce spectacle infernal! C'est là que Catherine allait former ses fils; c'est là

qu'elle allait préparer Charles IX à régner !

1560.

**XLVIII.** Les chefs périrent les derniers et avec plus de formalités. La Bigne, secrétaire de La Renaudie, avoua dans les tourments de la torture, le plan de la conjuration. Il expliqua des papiers écrits en caractères inconnus, au nombre desquels était la protestation faite à Nantes. Interrogé sur les princes de Bourbon, il dit qu'il ne savait rien qui les concernât, et que seulement il avait appris que si la conjuration réussissait, le prince de Condé devait se mettre à la tête des conjurés. Cette dernière révélation inquiéta le duc de Guise sur les intentions de Coligni et de ses frères; il pensa qu'atta-

1560.

chés au prince de Condé par les liens du sang et de l'amitié, ils devaient être de concert avec lui, et fut d'avis avec le cardinal de Lorraine de les effrayer tous par les supplices des chefs déjà ouvertement connus.

XLIX. Raunay fut le premier interrogé. Instruit des dépositions de La Bigne, il les confirma dans les tourments, croyant sauver sa vie; mais interrogé sur les véritables intentions des conjurés, il nia fortement qu'ils voulussent attenter à la vie du roi; et s'écria au milieu des tourments de plus en plus affreux, que les conjurés ne s'étaient armés que contre les Guise. Confronté à Mazère, celui-ci fit les mêmes dépositions que lui; et mal-

gré les tourments qu'on redoubla en l'interrogeant sur les princes de Bourbon, il ne dit sur eux rien de plus que La Bigne. 1560.

Castelnau amené à son tour, en présence de Raunay et de Mazère qui l'avaient nommé, démentit leurs dépositions en représentant ces deux conjurés l'un comme un fou, l'autre comme son ennemi, et soutint vivement l'innocence du prince de Condé. S'élevant à une défense plus noble, il parla des malheurs de son pays et de l'intolérance qui l'avaient armé, et citant plusieurs passages de l'Écriture sainte, il discuta sur la religion d'une manière savante, et qui semblait devoir être étrangère à un guerrier comme lui, soldat dès

1030.

l'enfance. Le chancelier étonné de son savoir, lui demanda d'un ton de plaisanterie bien déplacé, dans quelle université on lui avait appris l'Écriture sainte. « Prisonnier en » Flandre, répondit gravement » Castelnau, j'ai su adoucir les en- » nuis d'une longue captivité par » la lecture de l'ancien et du nou- » veau Testament ; j'eus l'honneur » d'aller vous voir à ma sortie de » prison, et mes études furent alors » louées par vous-même, monsieur » le chancelier. Vous étiez alors » dans votre château de Leuville, » loin des affaires et des intrigues, » et je m'étonne de ce que vous » semblez aujourd'hui, pour plaire » à ceux qui vous ont appelé à la » cour, blâmer ce que vous ap-

» prouviez dans votre retraite. Je 1560.  
» m'étonne encore plus de ce qu'un  
» magistrat comme vous, d'une  
» probité et d'une sagesse si recon-  
» nues, soit l'ami des Guise; et  
» qu'arrivé à l'âge où l'on va bien-  
» tôt rendre au souverain juge  
» compte de ses actions, vous cher-  
» chiez à plaire aux hommes plu-  
» tôt qu'à Dieu. » Alors le cardi-  
nal de Lorraine entendant parler  
de religion, prit la parole et dis-  
cuta long-temps avec Castelnau sur  
l'Écriture sainte; il aimait la contro-  
verse, et pour prolonger l'occasion  
de déployer son savoir et son élo-  
quence, il aurait volontiers suivi jus-  
qu'au pied de l'échafaud, un con-  
damné digne de les combattre. Oli-  
vier garda un profond silence, dont

1560.

il voila sa douleur et ses remords naissants.

Cependant toute la cour s'intéressait vivement au sort de Castelnau. Catherine de Médicis elle-même, se rappelant les services qu'il avait rendus, demandait sa grâce au roi; et s'adressant aux Guise, car elle savait bien que c'était eux qu'il fallait fléchir: « Il a » sauvé la vie de mon fils, le duc » d'Orléans; leur disait-elle. Ce » prince, il y a quelques années, » durant un jour de fête, s'était » rendu déguisé dans une maison » d'Amboise où le peuple se livrait » aux plaisirs. Accompagné de plusieurs jeunes seigneurs de la cour, » au nombre desquels étaient Castelnau et son frère, il se permit, » ainsi que sa suite, quelques plai-

» santeries insolentes, qui rempli- 1560.  
» rent le peuple de fureur ; on  
» menaça , on poursuivit mon fils.  
» Castelnau combattit pour le dé-  
» fendre , son frère y perdit la  
» vie , lui fut blessé dangereuse-  
» ment ; mais mon fils fut sauvé.  
» Je n'oublierai jamais le service  
» que je dois à ces deux généreux  
» français , et le moment est venu  
» de le reconnaître. »

Le duc de Longueville , Coligny ,  
d'Andelot , le duc d'Aumale lui-  
même , le duc d'Aumale frère des  
Guise , sollicitèrent la grâce de Cas-  
telnau : « Il a été poussé , disaient-  
» ils , plutôt par un zèle indiscret  
» pour la religion que par des mo-  
» tifs criminels ; c'est un brave of-  
» ficier , distingué par sa sagesse

156. » et ses talents; il est d'une famille  
» illustre qui a donné de grands  
» hommes à l'État. »

L. Mais toutes les prières, toutes les représentations furent inutiles; les Guise inflexibles, croyant devoir en sacrifice Castelnau à leur politique, le ravirent pour ainsi dire aux larmes de la cour et du roi. Condamné à mort, on lui lut la sentence qui le déclarait *criminel de lèze-majesté*. A ces mots, violemment agité par la colère et par l'indignation : « Je suis innocent du crime de lèze-majesté, » s'écria-t-il, je n'ai point conspiré contre le roi, les reines, les fils de France. Si c'est un crime de lèze-majesté d'avoir pris les armes contre des étrangers infrac-

» turs de nos lois, et usurpateurs 159.  
 » de l'autorité souveraine, qu'on  
 » les déclare donc rois.

» C'est à ceux qui me survivroit  
 » à empêcher que ces étrangers ne  
 » ravissent la couronne aux princes  
 » du sang royal. Pour moi la mort  
 » va me délivrer de cette crainte ;  
 » et déjà de nouvelles et plus hautes  
 » pensées, pleines de trouble et  
 » de profondeur, me préparent à  
 » une autre vie ! » Le jour même  
 il fut exécuté, et présenta, devant  
 la cour attendrie, sa tête aux bour-  
 reaux avec la même intrépidité qu'il  
 l'avait exposée au fer de l'ennemi.  
 On trouva dans ses bottines le  
 plan de la conjuration, et la pro-  
 testation de tous les conjurés de

1560. n'attenter ni à la vie du roi, ni à celle de la maison royale.

Les autres chefs conjurés périrent en même temps, et comme Castelnau; à défaut de la justice humaine, ils invoquèrent la vengeance divine. Villemongey, l'un d'entre eux, trempant ses mains dans le sang de ses amis décapités, puis les élevant sanglantes vers le Ciel, s'écria : « O mon Dieu ! voici le sang de tes enfants, tu en feras vengeance ! »

Tant de fermeté, tant d'héroïsme arrachèrent des pleurs de pitié et d'admiration. Sans doute Catherine et le cardinal de Lorraine n'en versèrent pas, et devant eux le roi, ses frères, et la cour, durent dévorer leurs larmes.

LI. La seule duchesse de Guise fit gloire d'en répandre ; petite fille du roi , père du peuple , son cœur se soulevait au bruit des supplices dont elle fuyait la vue ; élevée par sa mère dans la religion protestante , elle gémissait sur l'intolérance de son époux , si peu d'accord avec la générosité d'un grand cœur. Avant qu'on ne commençât les exécutions , elle avait eu le courage , et il en fallait pour parler contre l'opinion de son mari et de son beau-frère , elle avait eu le courage de dire à la reine-mère que la vie du roi et le salut de l'État exigeaient qu'elle s'opposât aux supplices des accusés. Ses larmes et ses représentations furent vaines ; Catherine lui répondit qu'elle au-

1560.

rait voulu pardonner, mais qu'elle ne le pouvait pas ; le duc de Guise animé par le cardinal, chercha à lui prouver la nécessité d'une inflexible sévérité ; elle eut horreur de l'écouter, et fondant en larmes :  
« Hélas ! s'écriait-elle devant la  
» reine-mère, quel tourbillon de  
» haine et de sang s'élève sur la  
» tête de mes enfants ! »

La douleur du seul homme qui comme elle osa pleurer sans contrainte augmentait encore son désespoir. Le duc de Nemours, maudit des conjurés qui jusque sur l'échafaud lui reprochaient son atroce perfidie, le duc de Nemours livré tout entier à des regrets déchirants, accusait les Guise, appelait sur eux les malédictions dont on l'accablait,

et prenait en vain le Ciel à témoin  
de ses intentions trahies. 1560.

LII. Si Catherine parut demeurer insensible aux pleurs de ces deux amants, du moins elle diminua, dit-on, le nombre des exécutions en faisant délivrer et renvoyer un grand nombre des conjurés. Rendons hautement ici justice à cette princesse, et ne lui ravissons pas la seule gloire peut-être qu'elle ait méritée.

LIII. Tous les habitants d'Amboise se montrèrent vivement touchés des maux des conjurés. A la terreur se joignaient dans leur âme cette profonde tristesse qu'inspirent les crimes et les souffrances de l'humanité, et cette profonde pitié qui confond les vainqueurs cruels et les vaincus. Chacun cherchait à sauver

1560.

des victimes, et même quelques uns des premiers seigneurs de la cour en firent échapper plusieurs. Le duc de Guise, à la prière du maréchal de S. André, sauva la vie à ce même vicomte d'Aubeterre, qui depuis excita Poltrot à l'assassiner. Mais le plus affligé des horreurs d'Amboise, fut le timide Avenelles, qui finit par s'exiler volontairement pour ne plus reparaître devant ceux qui devaient le haïr. Il se retira en Lorraine où il dut à la protection des Guise d'être accueilli et employé.

LIV. Le jeune Maligni avait été nommé dans les dépositions; on sut qu'après la découverte de la conspiration, il avait formé le projet de tuer le duc de Guise lorsqu'il

sortirait le soir à dix heures de la chambre du roi ; et qu'une opposition sévère du prince de Condé, l'avait seule empêché d'exécuter son dessein. Les Guise instruits de tous ses torts , lui gardaient une haine implacable. Maligni songea à s'y dérober par la fuite ; il se sauva sur un cheval vigoureux et plein d'ardeur que lui prêta le premier écuyer du prince de Condé. 1560.

LV. Quand les Guise surent que Maligni s'était échappé par le secours d'un des gens du prince, ils envoyèrent arrêter ce domestique ; toute leur colère retomba sur le chef secret des conjurés , et ils songèrent sérieusement à le punir de ses téméraires desseins. Ce qui animait le plus contre lui le duc de

1569.

Guise, c'était la dissimulation du prince qui, tandis qu'il conspirait contre les Lorrains ses cousins-germains, affectait à la cour beaucoup d'estime et d'amitié pour eux. Le cardinal n'osant l'accuser publiquement, employa toute son adresse et son éloquence pour le perdre dans l'esprit de Catherine; il l'accusait de continuer à former de dangereux desseins; Catherine envoya visiter son hôtel, où l'on ne trouva point d'armes. Enfin, elle fit appeler le prince dans son cabinet, suivant le conseil du cardinal, qui était présent. Elle lui fit part des justes soupçons qu'on avait sur lui, et elle l'exhorta doucement à ne pas se déshonorer par des liaisons criminelles avec les séditeux.

Le cardinal affectant des manières aimables et une confiance généreuse, le supplia d'écouter les conseils de la reine, et d'avouer franchement des torts qui ne pouvaient plus se dissimuler; il finit en lui faisant avec instance une proposition indigne du prince et de lui-même; il le pria de consentir à ce qu'on fit venir les coupables pendant qu'il se cacherait derrière une tapisserie, afin qu'il pût les entendre sans les intimider. Condé refusa cette proposition en disant qu'il ne savait pas ce que c'était que se cacher, et qu'on ne pouvait, sans lui faire injure, interroger des criminels sur sa personne. Après ces mots il sortit.

Le cardinal, que cette conver-

1560.

sation ne satisfit point, et qui voulait se venger du prince, rapporta au roi qu'à la vue du supplice de ses amis, il s'était écrié : « Il est horrible de faire périr tant de grands citoyens qui ont utilement servi leur roi et leur pays. Si tel est le sort des militaires français les plus distingués, il est à craindre que l'étranger, enhardi par leur mort, ne fasse bientôt de cruelles tentatives contre la France. » Ces paroles mécontentèrent vivement le roi; il fit appeler le prince de Condé, toujours retenu et surveillé à la cour. Dès qu'il l'aperçut, il lui dit avec colère : « Vous avez été accusé par ceux qu'on a arrêtés et exécutés, d'être chef de la conjuration tramée contre moi.

» S'il est ainsi, vous avez tout à re- 1560.  
» douter de mon ressentiment. »

Le prince craignant que sa réponse ne fût pas bien prise, ou fût calomniée, supplia le roi d'assembler les princes ses frères, son conseil et les ambassadeurs des puissances étrangères, pour qu'il fit sa réponse devant eux. Le roi y consentit; et quand tout le monde fut assemblé, le prince de Condé commença sa justification, qui fut éloquente, sinon persuasive. Il la termina par ces mots : « Excepté sa majesté, la » reine régnante, la reine-mère, » et les princes frères du roi, tous » ceux qui ont dit que j'étais le chef » de la conjuration formée contre le » roi et l'état, en ont menti, et men- » tirent autant qu'ils le diront, et je

1560.

» m'offre dès aujourd'hui , à toute  
» heure, de quitter le titre de prince  
» du sang royal pour les combat-  
» tre. » A ces mots le duc de Guise ,  
auquel ce défi semblait s'adresser ,  
mais dont l'intention était de tout  
calmer , dit qu'il était affreux d'im-  
puter un si grand crime à un prince  
tel que le prince de Condé , et que  
si un combat avait lieu , il était prêt  
à lui servir de second. Au même  
instant le cardinal fit signe au roi de  
se lever pour rompre l'assemblée ,  
afin que tout en demeurât là sans  
plus d'explication.

Cette scène imposante ne per-  
suada personne ; le prince de  
Condé ne resta pas moins suspect à  
ceux qui l'avaient d'abord jugé tel.

Le cardinal chercha à donner

aussi des inquiétudes à François II sur le roi de Navarre , alors gouverneur de Guienne. Il disait que Mazère lui avait appartenu : mais Antoine , par une lâche condescendance aux ordres de la cour , venait de tailler en pièces deux mille soldats qui , à la persuasion de La Renaudie , avaient pris les armes dans le pays d'Agen. Cette action méritoire à laquelle sa conduite se rapporta dans la suite , répondit victorieusement aux calomnies du cardinal.

Le prince de Condé ne faisait rien qui pût parer ainsi aux coups dont l'accablait la haine ; la fierté de sa conduite augmentait au contraire la colère de ses ennemis. Le cardinal de Lorraine alla dans la suite

1560. jusqu'à proposer dans le conseil du roi , de le faire arrêter ; le seul duc de Guise s'y opposa , autant par politique que par honneur , et fit renoncer à ce projet. Mais le prince de Condé , instruit de la délibération , jugea prudent de ne pas laisser au duc de Guise le moyen de revenir sur son opinion ; il écrivit au roi , son frère , ce qui s'était passé , et lui demanda l'hospitalité ; ensuite , feignant de quitter La Ferté ( où on lui avait permis de se retirer ) pour rejoindre le roi qui , après avoir quitté Amboise , et fait son entrée à Tours , retournait à Paris ; il changea brusquement de route , et se rendit avec rapidité en Béarn auprès du roi de Navarre.

LVI. Dans le même temps , Co-

ligni et d'Andelot , toujours suspects, mais pas assez compromis pour être publiquement accusés, demandèrent à quitter la cour. Catherine chargea alors Coligni d'aller en Normandie pour calmer les troubles qui agitaient cette province, et rechercher les motifs qui les avaient produits. Elle le pria de lui écrire en détail sur tout ce qu'il allait faire : elle lui demanda des avis, des conseils, lui jura qu'elle était fière de l'amitié d'un homme tel que lui, et que son plus grand désir était de s'en montrer digne. Dès lors sans doute elle songeait à s'appuyer de lui contre les Guise ; Coligni profita de la liberté qu'elle lui avait donnée pour lui écrire de Normandie, et lui répéter que

1560. l'ambition des Lorrains produisait tout le mal , et que si elle voulait conserver l'Etat et la personne du roi , elle devait faire observer les édits de tolérance , et cesser les supplices.

LVII. Cependant le chancelier Olivier , frappé d'un coup mortel , depuis les horreurs d'Amboise , mourut dans les remords d'une conscience épouvantée. Le cardinal de Lorraine étant allé le voir , Olivier indigné lui tourna le dos sur son lit de mort ; et ses dernières paroles furent des reproches douloureux et cruels adressés à ce prêtre insensible. Les opinions du chancelier avaient fait supposer à ses ennemis qu'il était de la conjuration , mais son caractère éloigna tout soupçon.

LVIII. Le vertueux Michel de L'Hôpital, présenté à Catherine par la duchesse de Longueville, sa favorite et l'ennemie des Guise, succéda, avec l'appui de la reine-mère, au chancelier Olivier. (10) Il fut, comme son prédécesseur, isolé au milieu d'une cour corrompue, et l'on s'étonna de voir sous le gouvernement de Médicis et des Guise, la vertu succéder à la vertu, et les lumières à la sagesse deux fois en honneur; il est vrai qu'Olivier était mort de chagrin, et que L'Hôpital n'accepta sa charge qu'en tremblant.

LIX. Ce n'était pas sans motif, et s'il eut d'abord à sceller des édits que la prudence rendit tolérants, il était à craindre que plus tard il

1560.

n'en eût à sceller de sévères et de dangereux ; déjà des lettres étaient expédiées au nom du roi dans toutes les provinces , et avec le récit de la conjuration et de sa découverte , y portaient la terreur et un secret désespoir ; toute la France était sourdement agitée , et l'agitation s'étendait même au dehors. Le roi écrivit , sur la conjuration , à l'empereur , à l'Espagne , aux princes protestans d'Allemagne. Ceux-ci lui firent conseiller la tolérance ; et l'ambassadeur d'Espagne , frère du cardinal Granville , conseilla à la reine-mère le renvoi des Guise.

LX. Montmorency reçut à Chantilly l'ordre de se rendre au parlement de Paris pour y faire part au nom du roi de ce qui s'était passé

à Amboise. Arrivé au palais, il exposa les ordres de François II ; ensuite il rendit compte de la conjuration d'une manière trop fidèle pour plaire au gouvernement ; car il annonça qu'elle avait été formée contre les Guise seuls : « Si un » simple gentilhomme , dit-il , re- » garde comme une injure qu'on » vienne chez lui menacer ses va- » lets , à plus forte raison le roi » doit être offensé qu'on soit venu » en armes assiéger son château » d'Amboise pour lui ravir ses ser- » viteurs d'entre les bras. » Cette comparaison , cette explication déplurent excessivement aux Guise , et le cardinal dit qu'il se serait bien passé des louanges du connétable.

LXI. Le parlement fut moins indépendant. Comme le sénat ro-

1560.

28 mars.

main, préparé pour Tibère, il sembla se précipiter dans la servitude ; il prodigua aux princes lorrains les louanges et la flatterie ; et par un excès de bassesse dont il pouvait s'affranchir, en répondant au roi il écrivit au duc de Guise, contre ses usages et sa dignité, et avec l'adulation la plus lâche proclama unanimement ce prince *conservateur de la patrie*.

LXII. Les Guise retirèrent donc du danger qui les avait menacés plus d'honneur et de force qu'ils n'en avaient jamais eus. Teints encore du sang des conjurés, ils triomphaient et bravaient l'exécration publique ; la volonté nationale se taisait devant eux ; mais cette volonté prononcée était devenue presque aussi forte que la leur même,

et ils eurent bientôt à se convaincre qu'il fallait plus de sang qu'ils n'en avaient encore versé pour l'étouffer.

La prudence convient au crime : il est un degré où la tyrannie devrait être assez habile pour n'arriver jamais. Quand elle y atteint, il semble qu'un trait de lumière vienne éclairer les peuples et leur sillonner le chemin de la liberté.

L'excès du despotisme et de l'intolérance des Guise, était peut-être seul capable de révolter enfin la nation ; comme leurs talents et leur énergie étaient seuls capables d'en maîtriser tous les efforts et de la retenir fortement sous le joug. Les Guise seuls amenèrent la conjuration d'Amboise, signal des guerres civiles : eux seuls pouvaient la faire

1560.

échouer, et arrêter, pour ainsi dire, la France dans son premier élan vers les lumières et vers la liberté.

Mais si le génie, par un fatal emploi de sa puissance, put arrêter la nation dans ses progrès, ce fut en vain que la médiocrité, plus cruelle, voulut à son tour en entraver la course. Le peuple rendit ses efforts inutiles : c'est un torrent qui retenu par les travaux que dirige une main habile, entraîne et déracine de faibles digues, et qui, croissant toujours, entraîne enfin tout, et roule tumultueusement au loin jusqu'à ce qu'il se soit frayé un lit pour y couler à jamais libre, fier et paisible.

FIN.

---

## NOTES.

---

(1) **L**E duc de Guise fut surnommé le Balafré, à cause d'une blessure qu'il avait reçue au visage, durant le siège de Boulogne, en 1545.

(2) Il y avait cinq princes de la maison de Bourbon : Antoine, roi de Navarre ; Louis, prince de Condé et premier du nom ; Charles, cardinal de Bourbon, tous trois de la maison Vendôme ; et Louis, duc de Montpensier ; et Charles, prince de la Roche-sur-Yon, tous deux de la branche de Roche-sur-Yon.

Ces derniers devinrent suspects aux Guise, l'un à cause de son ambition, et le duc de Montpensier à cause de son hé-

roïque femme, Jacqueline de Lonvi, favorite de la reine-mère.

(3) Depuis Louis XII, l'Ordre de Saint-Michel, créé par ce monarque, avait toujours été en grande estime. Par le statut de cet Ordre, il était expressément défendu d'excéder le nombre de trente-six. Les Guise, en le prodiguant pour se faire des créatures, le déshonorèrent.

(4) « Les Guise s'avisèrent encore  
» d'un autre stratagème pour lui faire  
» quitter la place, disent les historiens,  
» et Mezerai, ici copié; on lut devant  
» lui, en plein conseil, des lettres du roi  
» d'Espagne, auquel la reine-mère avait  
» demandé secours contre les factions  
» dont elle était menacée; elles portaient  
» que s'il se trouvait quelqu'un qui eût  
» l'audace de contrôler le gouvernement  
» que le Roi avait établi, il lui offrait  
» toute sa puissance pour le châtier. Le  
» Navarrois comprit bien que cela pour-

» rait servir de prétexte à l'Espagne pour  
 » envahir ses terres de Navarre; ainsi il  
 » fut conseillé de s'y en retourner au  
 » plutôt, pour y mettre ordre. »

(5) Anne Du Bourg était d'une bonne maison d'Auvergne, conseiller-clerc et diacre au parlement, et neveu d'Antoine Du Bourg, chancelier de France sous François I<sup>er</sup>., après Duprat.

(6) Jusqu'à Charles IX, en 1564, on ne commençait l'année qu'à Pâques, ce qui a fait varier les historiens sur l'époque de la conjuration d'Amboise. Les uns la placent en 1559, d'autres en 1560.

(7) Le duc de Guise fit des prodiges de valeur à la bataille de Renti. La Renaudie se trompe ou le calomnie. On peut remarquer d'ailleurs qu'il cherche à flétrir la gloire du héros, et qu'en passant en revue sa conduite militaire, il répand dans son discours tout le fiel d'une âme

ulcérée, devenue ingrate et injuste à force d'indignation,

(8) *Éteuf* vient du mot latin *tufa*, signifiant une boule qui était au haut des enseignes. (Voyez *éteuf*, Dictionnaire français-latin de Noël.)

(9) Le maréchal de Tavannes seul a dit (dans ses Mémoires) que la reine-mère, d'accord avec les princes de Bourbon, savait la conjuration et l'approuvait, dans l'espoir de renverser les Guise. Aucun des historiens et des mémoires du temps ne l'en accuse.

(10) « L'Hôpital succéda à Olivier, dit  
 » d'Aubigné, quoiqu'il eût été un des  
 » conjurés d'Amboise. Ce que je main-  
 » tiens contre tout ce qui a été écrit,  
 » parce que l'original de l'entreprise fut  
 » consigné entre les mains de mon père,  
 » où était son seing tout du long, entre  
 » celui de d'Andelot et d'un Spifame,

» chose que j'ai fait voir à plusieurs per-  
» sonnes de marque. »

On connaît ces beaux vers de Chénier sur L'Hôpital, dans la tragédie de Charles IX :

Du prudent L'Hôpital souvent la voix propice  
Fit au sein des combats respecter la justice ;  
De l'orgueilleux Lorrain il est vrai que le choix  
L'a proclamé jadis ministre de nos lois ;  
Ce choix fut commandé par l'estime publique :  
Mais des Guise bientôt, lorsque la politique  
Souillait de sang français un glaive ambitieux ,  
L'Hôpital opposait aux cris séditieux  
Des desseins toujours purs , des conseils toujours  
sages ;  
Et ce reste imposant des vertus des vieux âges  
S'élevait au milieu des courtisans surpris ,  
Comme un grand monument planant sur des débris.

*Ouvrages qu'on a consultés pour  
la Conjuraton d'Amboise (\*)*.

• BIBLIOTHÈQUE historique de la France ,  
par Jacques Lelong , augmentée par Fer-  
ret de Fontette.

Histoire universelle de Jacques-Auguste  
de Thou.

Histoire universelle de d'Aubigné.

Histoire de France , par François de  
Mezeray.

Histoire de France , de la Popelinière.

Histoire de France , par Pierre Mathieu.

(\*) Tous les historiens ne s'accordent pas égale-  
ment entre eux sur différentes circonstances de la  
conjuraton d'Amboise. Quand il y a en diversité  
dans leurs récits , on s'en est rapporté aux histo-  
riens les plus véridiques et les plus estimés , comme  
aux guides les plus sûrs et les plus fidèles.

Abrégé chronologique de l'histoire de France , par le président Hénault.

Histoire de France , d'Anquetil.

Histoire de François II , sans nom d'auteur , 1783 , 2 vol.

Histoire des guerres civiles de France , par Davila , traduite de l'italien par Baudoin.

Richardi Dinothi de bello civili gallico religionis causa suscepto.

Recherches de la France , d'Estienne Pasquier.

Vie de François , duc de Guise.

Mémoires de Condé.

Mémoires de Michel de Castelnau.

Mémoires de Brantôme.

Mémoires de Coligni , seigneur de Châtillon.

Mémoires du maréchal de Vieilleville.

Mémoires du maréchal Gaspar de Tannes , etc. , etc.

---

---

## A LA LIBRAIRIE DE A. MARC,

*Rue Rameau, n°. 11, à Paris.*

---

**EXTRAIT** du *Moniteur* et du *Miroir* du 5 décembre 1821, sur **LES JEUX CHAMPÊTRES DES ENFANS** et **L'ISLE DES MONSTRES**, pour faire suite aux *Veillées du Château*; par madame la comtesse de Genlis, 1 vol. in-12, broché, 8 gravures; prix, 4 fr. en noir; 8 fr., colorié; 12 fr., vélin colorié.

« Ce petit ouvrage est digne de la plume ingénieuse à laquelle le public doit le *Théâtre d'Education*, les *Veillées du Château*, etc. Il est dédié à S. A. S. Monseigneur le Duc de Chartres. La convenance de la dédicace à quelque chose de touchant. »

« Personne ne conteste à madame de Genlis un talent particulier pour faire parler les enfans avec autant de charme que de naturel. On sent, en lisant ses ouvrages dans ce genre, que d'anciennes relations *intimes* ont laissé dans son imagination des souvenirs aussi doux qu'intéressans. »

« *Les Jeux Champêtres* sont ornés de jolies gravures coloriées, faites avec soin. L'ouvrage est terminé par un conte charmant, qu'on peut lire à tout âge, avec intérêt, et dont l'idée est originale et piquante. Nous aimons à rendre cette justice à l'auteur, qui après avoir occupé agréablement notre jeune âge, nous procure encore le plaisir de pouvoir donner à nos enfans des étreintes amusantes, morales et instructives. Cet ouvrage doit avoir un prodigieux débit, et nous applaudirons à son succès. »

*Nota.* L'heureuse prédiction des journaux est accomplie, les *Jeux Champêtres* s'enlèvent

rapidement, et la seconde édition ne tardera pas à paraître.

---

*Romans nouveaux qui viennent de paraître chez  
le même Libraire-Éditeur.*

**ÉLÉONORE DEBEAUVVAL**, ou les Crimes d'un Ambitieux, par madame Louise Dauriat, auteur de Charles Valence; ornée d'une fort belle gravure, 4 vol. in-12; prix, 10 fr.

**LES BRIGANDS ANGLAIS**, ou la Bataille de Hastings, dernier ouvrage de feu madame Barthelemy Hadot, auteur de Laurence de Sully ou l'Ermitage en Suisse, de Mlle. de Montdidier ou la Cour de Louis XI, etc.; ornés d'une fort belle gravure, 4 vol. in-12, prix, 10 fr.

**ALFRED ET ZAIDA**; par madame Adèle Daminois, 5 vol. in-12, prix, 6 fr.

**MADEMOISELLE DE MONTDIDIER**, ou la Cour de Louis XI, par feu madame Barthelemy Hadot; ornée du portrait de l'auteur, 5 vol. in-12, prix, 12 fr.

**ORÉNA**, ou l'Assassin du Nord, par madame la comtesse de Choiseul, orné d'une magnifique gravure, dessinée par Chasselat, 4 vol. in-12, prix, 10 fr.

**LAURENCE DE SULLY**, ou l'Ermitage en Suisse, 4 vol. in-12, fig., prix, 10 fr.

**DICTIONNAIRE DES ROMANS ANCIENS ET MODERNES**, ou Méthode pour lire les romans d'après leur classement par ordre de matières, 1 vol. in-8°. à deux colonnes, prix, 3 fr. 50 c.

SOUS PRESSE.

**LE REMORDS**, par madame la comtesse de Choiseul, auteur d'Oréna ou l'Assassin du Nord, etc., très-belle gravure, 3 volumes in-12.

**MARESKA**, par madame Adèle Daminois, auteur de Léontine de Werteling, Maria, Alfred et Zaida, etc.; ornée d'une superbe vignette, 4 vol. in-12.

**FRÉDÉRIQUE**, ou le Trésor de la Famille Lowembourg; par madame Armande Roland, auteur d'Alexandra ou la Chaumière Russe, etc.; ornée d'une très-jolie vignette, 3 vol. in-12.

**LE STRATAGÈME**, ou le Château de Montlyvon, par madame Adel. de Cueüllet, auteur de Rose Mulgrave, le Voile ou Valentine d'Alté, etc.; ornée d'une très-belle gravure, 4 vol. in-12.

**ROSE MULGRAVE**, (deuxième édition) entièrement refondue par l'auteur; ornée d'une superbe gravure, 4 vol. in-12.



15



